

Conseil municipal | Séance du 6 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-07-06-18 | Tranquillité publique - Approbation du Plan communal de sauvegarde
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 30 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 06 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Karine Pégon

Exposé des motifs :

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 et, plus près de nous, l'incendie de l'entreprise Lubrizol à Rouen en septembre 2019, montrent combien les collectivités sont confrontées à des risques de toute nature pouvant avoir des conséquences graves pour leurs populations.

Si dans la plupart des cas, la responsabilité de l'intervention incombe à l'État, les communes, au plus près du terrain et des habitants, doivent être préparées au mieux à accompagner leurs administrés.

Tel est l'objet du Plan communal de sauvegarde (PCS) instauré par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, plan obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques, ce qui est le cas pour la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Si notre commune a approuvé son PCS le 8 juillet 2008 et que ce dernier a fait l'objet d'un rapport lors du bureau municipal du 3 février 2022, le document présenté ce jour constitue sa mise à jour complète.

Monsieur le maire rendra applicable ce PCS par arrêté et l'ensemble des documents afférents seront transmis à Monsieur le préfet et les différentes autorités de secours.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2212-4 et L 2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- Les articles L125-2 et R125-9 à R125-14 du Code de l'environnement,
- La loi de modernisation de la sécurité civile en date du 13 août 2004,
- L'arrêté préfectoral n°2006-001 du 02 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray sur les risques naturels et technologiques majeurs,
- Le dossier départemental des risques majeurs établi par le préfet de Seine Maritime en 2021,

Considérant :

- Que le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de la commune,
- Que le maire a établi un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) devant être porté à la connaissance du public,

Décide :

- D'approuver le Plan communal de sauvegarde de la Ville.
- De mettre à disposition du public le document d'information communal sur les risques

majeurs.

Précise que :

- Monsieur le maire est autorisé à signer l'arrêté d'application du Plan communal de sauvegarde.
- L'ensemble de ces documents sera transmis à Monsieur le préfet de Seine Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Karine Pégon

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/07/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230706-lmc131218-DE-1-1

Affiché ou notifié le 11 juillet 2023

Plan Communal de Sauvegarde



Mairie Téléphone 24h/24h : 02.32.95.83.83.

E-mail : courriel@ser76.com

Commune de Saint Etienne du Rouvray	SOMMAIRE	Plan communal de sauvegarde
--	-----------------	--

Partie I : Généralités	5
Définition	5
Contenu du PCS	7
Arrêté d’adoption du plan communal de sauvegarde de la ville de Saint Etienne du Rouvray	8
Présentation de la commune :	9
Chiffres clés :	9
Répartition de l’occupation des sols de Saint-Étienne-du-Rouvray :	10
Les Infrastructures sensibles	10
Plan de Saint Etienne du Rouvray	11
Le Document d’information communal sur les risques majeurs (DICRIM) : édition 2023	12
Le mot du Maire	12
Les recommandations générales	13
Les risques majeurs à Saint Etienne du Rouvray	14
Les dispositifs d’alerte et d’information de la population	15
L’information préventive des populations sur les risques majeurs	17
Les pouvoirs de police	17
Le risque inondation	19
Le risque lié à la présence de cavités souterraines :	21
Le risque industriel	22
Le risque Transport de matières dangereuses	26
Cartographie des risques sur la commune de Saint Etienne du Rouvray	29
Les fréquences des radios locales conventionnées pour les messages d’alerte	30
Partie II : Le Poste de commandement communal (dispositif opérationnel)	32
Déclenchement du plan communal de sauvegarde	32
Arrêté de déclenchement du PCS	34
Composition de la cellule de commandement:	35
Organisation du poste de commandement	36
Lieu de regroupement du poste de commandement :	37
Annuaire Poste de commandement	39
Fiche mission : Le maire	40
Fiche mission: Le secrétariat	43
Fiche mission: Le responsable des actions communales (RAC)	44
Fiche mission : La cellule assistance, ravitaillement et hébergement	45
Fiche mission : La cellule Alerte et communication	46
Fiche mission : La cellule logistique- Matériel – Sécurité	47
Fiche mission : Le correspondant intempéries	48
Partie III : l’alerte	50
Les objectifs de l’alerte	50

Le déroulement de l'alerte	51
Les moyens d'alerte.....	52
Sirène du SAIP (Systèmes d'alerte et d'information aux populations).....	52
Sirènes industrielles	52
Radios et télévisions	52
Eléments mobiles d'alerte	52
Journal électronique d'informations (JEI).....	52
Site Internet et réseaux sociaux.....	52
Exemples de message d'alerte :.....	54
Partie IV : l'inventaire des moyens	57
Les moyens communaux	58
Transports et gros outillages.....	58
Ravitaillement:	59
Divers:	59
Centre d'accueil et d'hébergement	60
Partie V : L'annuaire Opérationnel	64
Alerte: La réception GALA	65
Autorités	66
Numéros d'urgences	68
M. le maire et Mme la Première adjointe	69
Cabinet du Maire.....	69
Direction générale des Services	69
Direction des Services Techniques	70
Département Développement Territorial	71
Département tranquillité Publique	71
Département Accès aux droits et au développement Social	71
Département CCAS et Solidarités	71
Département des Sports	72
Département des Restaurants Municipaux.....	72
Département des usages du numérique et des systèmes d'information	72
Département Affaires scolaires et de l'enfance	72
Département Centres Socioculturels et de la jeunesse	73
Département Propreté des locaux	73
Département du Rive Gauche	73
Département Conservatoire.....	73
Département Bibliothèques municipales.....	74
Département Citoyenneté Associations Fêtes et Evènementiels	74
Département Ressources humaines.....	74
Département Finances et commande publique.....	74
Acteurs médicaux	75
Médecins.....	75
CHR.....	75

Infirmiers.....	76
Ambulances / Pharmacies / Pompes funèbres.....	78
Organisations caritatives.....	79
Bâtiments communaux.....	80
Ecoles.....	82
Crèches :.....	83
Centres de Loisirs :.....	83
Etablissements du secondaire et de l'enseignement supérieur.....	84
Bâtiments non communaux.....	85
Hôtels et restaurants.....	85
Commerces alimentaires.....	87
AFPA / Pole emploi / IME l'Escale.....	88
Foyers, Association de culte, ESAT.....	88
Recensement des personnes vulnérable et/ou isolées du Plan canicule.....	89
Partie VI : Les annexes.....	91
Les arrêtés.....	91
Arrêté de réquisition.....	91
Arrêté d'interdiction de circuler sur la voie communale.....	92
Arrêté d'interdiction de consommer de l'eau.....	93
Mise à jour du système d'alerte Gala.....	94
Fiches pratiques:.....	95
Main courante et archivage des actes.....	95
Accueil des populations au centre de rassemblement.....	96
Présence du personnel au PCC.....	97
Réception des appels entrants.....	98
Recensement des personnes sinistrées.....	99
Registre d'accueil des sinistrés.....	100
Cartographie.....	101
Carte du risque inondation.....	101
Carte du risque lié à la présence de cavités souterraines.....	102
Carte du risque Canalisations de transport de matières dangereuses.....	103
Glossaire.....	104

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Généralités Définition
--	------------------------------------	-----------------------------------

PARTIE I : GENERALITES

Définition

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise à l'échelle communale. Selon l'article 13 de la loi du 13 août 2004 : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. »

Le PCS a pour objectif principal de planifier l'organisation et les actions des acteurs communaux en cas de crise liée à un évènement catastrophique, avant, pendant et après. Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention, notamment le **DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs).

Le plan communal de sauvegarde complète le dispositif ORSEC départemental et a aussi pour objectif de servir à l'information préventive des acteurs de la gestion de crise et de la population concernée

Rôle du maire en matière de sécurité civile :

- Article L 2212-2 du CCGCT :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : (...) 5° le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution de secours nécessaires, les accidents (...), de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure... »

- Article L. 2212-4 du CGCT :

"En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels (...) le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'État dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites".

→ En cas d'accident, d'une crise à l'échelle communale, le maire devient le Directeur des Opérations de Secours(DOS)

<p align="center">Commune de Saint Etienne du Rouvray</p>	<p align="center">Plan Communal de Sauvegarde</p>	<p align="center">Généralités Définition</p>
--	--	---

Définition (suite) :

Le PCS, outil d'organisation communale de gestion des événements de sécurité civile sous le commandement du maire, a pour objectifs la protection de la population en :

- Informant la population
- Alertant la population
- Mettant à l'abri,
- Appuyant les services de secours,
- Soutenant la population, (hébergement, ravitaillement...),
- Informant les autorités.

Le PCS pourrait être activé en cas de survenue d'un risque majeur ou de tout événement d'ampleur le nécessitant (feu de forêt, incendie d'immeuble, tempête,...)

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Généralités	Contenu du PCS
--	--	-----------------------

Contenu du PCS

Selon le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS, le PCS comprend :

- Le Document d' Information Communal sur les risques majeurs -DICRIM
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales
- L'organisation de la protection et le soutien de la population
- Un annuaire opérationnel et le règlement d'emploi des moyens d'alerte
- Les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée

Il est complété par :

- L'organisation du Poste de Commandement Communal mis en place par le maire
- Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux : fiche action ou fiche réflexe
- La désignation de l'adjoint au maire ou du conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile
- L'inventaire des moyens communaux (transport, hébergement, ravitaillement) ou pouvant être fournis par des moyens privés implantés sur le territoire communal
- Les mesures à prendre pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés
- Le recensement des dispositions prises en matière de sécurité civile
- La prise en compte des bénévoles
- Les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale
- Les modalités d'exercice pour tester le plan et former des acteurs

A l'issue de son élaboration et lors de sa révision le PCS fait l'objet d'un arrêté ; il est transmis à la préfecture.

Le délai de sa révision ne peut excéder 5 ans.

Le PCS est consultable en mairie (sauf annuaire opérationnel)

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Généralités	Arrêté d'adoption du PCS
--	--	-------------------------------------

Arrêté d'adoption du plan communal de sauvegarde de la ville de Saint Etienne du Rouvray

Le Maire de la commune de Saint Etienne du Rouvray

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment son article 13 et son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

Considérant :

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, industriel, transport de matière dangereuse, mouvement de terrain, tempête... ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'événement majeur affectant la commune.

Arrête :

Article 1^{er}

Il est institué dans la commune un plan communal de sauvegarde tel qu'il figure en annexe.

Article 2

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Article 3

Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du préfet.

Article 5

Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur.

Article 6

Le plan communal de sauvegarde sera actualisé régulièrement (le délai de révision ne peut excéder cinq ans).

Article 7

Il sera transmis 1 exemplaire du plan communal de sauvegarde à Monsieur le préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à _____ le _____
Signature : (qualité, prénom, nom+cachet)

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I : Présentation de la commune	Présentation de la commune
--	--	---------------------------------------

Présentation de la commune :

Située au cœur géographique et économique de la Métropole Rouen Normandie, Saint-Étienne du-Rouvray est une ville industrielle et universitaire au cadre de vie préservé par une rénovation urbaine d'ampleur.

Desservie par de grands axes de circulation, la ville dispose d'un positionnement privilégié.

Troisième ville par sa population et par sa superficie, Saint-Étienne-du-Rouvray revendique son statut d'acteur de premier plan dans l'agglomération.

Engagée depuis plus de trente ans dans une démarche volontariste de maîtrise de son évolution urbaine, la ville dispose d'atouts : une histoire et une culture populaires liées au monde du travail, un cadre de vie préservé, une activité économique de premier plan, un pôle technologique et universitaire, une programmation culturelle remarquable, un tissu associatif dynamique...

Afin de préparer au mieux le territoire aux enjeux de demain, Saint-Étienne-du-Rouvray s'est lancée dans un projet de ville ambitieux s'appuyant sur cinq piliers : l'éducatif, l'urbain, citoyen, le social et le développement durable.

Chiffres clés :

- Démographie : 29 180 habitants au 1^{er} janvier 2019.
- Économie et commerces : 250 commerces et services, 14 000 emplois sur la commune, 932 entreprises (dont 60 dans l'industrie).
- Logements : 13 000 logements dont 7 189 construits avant 1974.
- Écoles : 19 écoles primaires (3 538 enfants).
- Enseignement secondaire : 4 collèges, 1 lycée, 1 CFA.
- Enseignement supérieur : UFR Sciences et Techniques, Esitech, Insa, Esigelec, Cesi et BTS.
- Culture : 1 théâtre, 4 centres socioculturels dont un associatif, 3 bibliothèques municipales, 1 conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal et 1 ludothèque
- Sports : 1 parc omnisports (5,5 hectares) comprenant notamment 1 piscine, 6 courts de tennis extérieurs et 4 intérieurs, 3 stades de football et 1 piste d'athlétisme, 5 gymnases.
- Cuisine centrale : 2200 repas par jour.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune Cartographie
--	---	--

Répartition de l'occupation des sols de Saint-Étienne-du-Rouvray¹ :

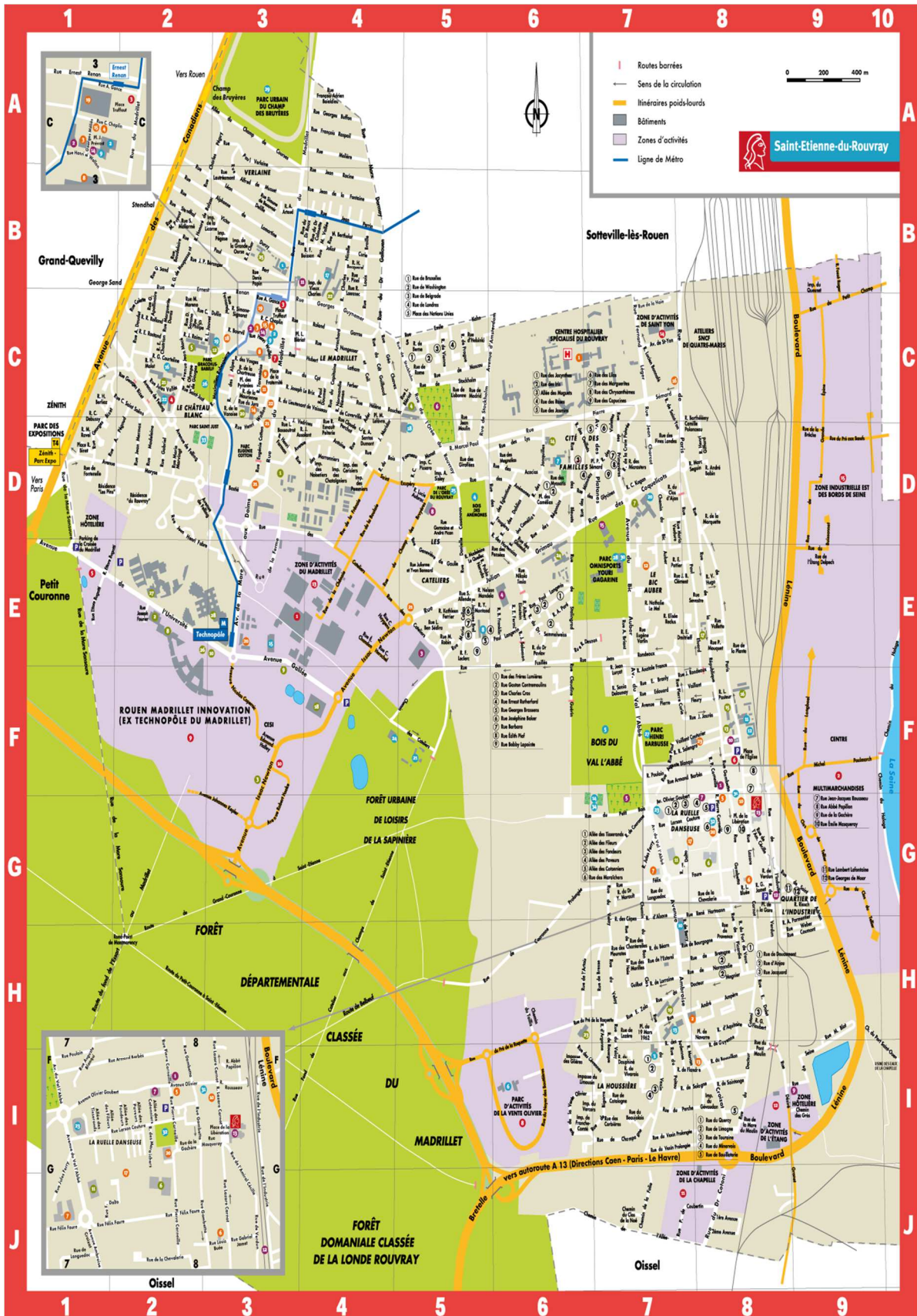
- Zones urbanisées : 634ha, soit 35%.
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication : 511ha, soit 28%.
- Espaces verts artificialisés, non agricoles : 21ha, soit 1%.
- Prairies : 62ha, soit 3%.
- Forêts : 534ha, soit 29%.
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée : 28ha, soit 2%.
- Eaux continentales : 35ha, soit 2%.

Les Infrastructures sensibles

- Réseau routier :
 - Avenue des Canadiens- (RN138)
 - Boulevard Lénine- (RD18E)
 - Rocade Sud
 - Avenue du Val l'Abbé
 - Rue du Madrillet
- Réseau ferroviaire :
 - Ligne SNCF Paris-Le Havre
- Infrastructures nécessaires au fonctionnement de la commune :
 - Usine d'eau potable de la Chapelle / Station de pompage angle : Chemin du Halage et du Port Saint Ouen/
 - Central téléphonique : rue de Paris(Orange)

¹ Source : <https://plu-cadastre.fr/saint-etienne-rouvray-76800/>

Plan de Saint Etienne du Rouvray



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) : édition 2023

Le mot du Maire

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Conformément à la réglementation, le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à Saint Etienne du Rouvray: inondation, mouvement de terrain, risque industriel et risque lié au transport de matières dangereuses.

Il est important de prendre conscience que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements, ainsi que le prévoit le titre II du code de la sécurité intérieure.

Je souhaite que ce document vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet, qui commence par une appropriation de la culture du risque à Saint Etienne du Rouvray. Tel est l'objet du DICRIM dont je vous invite à prendre connaissance.

Joachim Moyse
Maire de la commune de Saint Etienne du Rouvray

Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi par la commune de Saint Etienne du Rouvray au vu des connaissances locales et des informations mises à disposition par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC), en collaboration avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

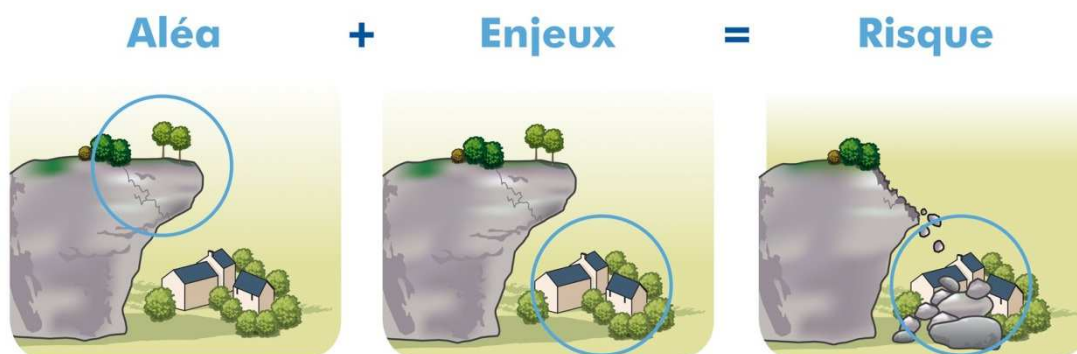
Les recommandations générales

Un risque majeur, c'est quoi ?

Un risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu :

- Aléa : désigne un événement naturel ou technologique potentiellement dangereux
- Enjeu : correspond à l'ensemble des personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants.



Le risque peut être :

● naturel :

- inondation (ruissellements, crues...)
- mouvement de terrain (cavités souterraines, effondrements de falaise ...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique

● technologique :

- Industriel
- Nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

Si le risque majeur constitue un danger potentiel nécessitant que chacun s'y prépare, il se caractérise également par une très faible probabilité de survenir.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Les risques majeurs en Seine Maritime

Le territoire de la Seine-Maritime est soumis à 7 risques majeurs :



Inondation



Submersion
marine



Cavités
souterraines



Falaises



Industriel



Nucléaire



Transport de
matières
dangereuses

Les risques majeurs à Saint Etienne du Rouvray

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (édition 2021), qui recense les risques majeurs auxquels est exposée chaque commune du département, Saint Etienne du Rouvray est concernée par 4 risques :

- I. Deux risques naturels : inondation et présence de cavités souterraines,

- II. Deux risques technologiques : industriel et transport de matières dangereuses.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Les dispositifs d'alerte et d'information de la population

En cas d'incident grave, l'alerte est de la responsabilité du préfet et du maire.

En cas d'accident grave (industriel sortant de l'enceinte de l'établissement ou de transport de matières dangereuses), la population peut être alertée par différents moyens :

- La sirène de l'exploitant, si l'établissement industriel en est muni ;
- Les services municipaux par le biais de tous les moyens à leur disposition (véhicules de la police municipale équipés de rampe de diffusion, panneaux d'affichage, site internet, réseaux sociaux);
- L'État via les sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP),
- Les réseaux sociaux et les médias (radio, site internet ...).

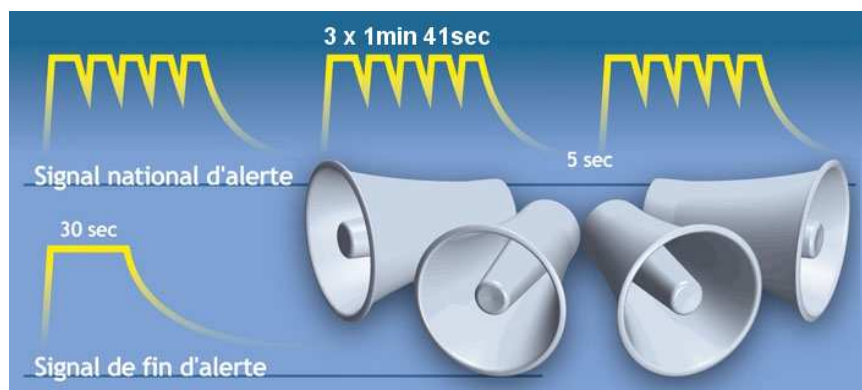
Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Son objectif est d'alerter une population exposée aux conséquences d'un évènement grave. Elle doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde. Des consignes plus précises seront diffusées à la radio.

A Saint Etienne du Rouvray, les sirènes du réseau national d'alerte (2 unités) sont positionnées sur les toits à l'Hôtel de Ville (service imprimerie) et au groupe scolaire Jean Macé.

S'agissant des sirènes, le son d'alerte consiste en trois cycles d'1 minute 41 secondes, espacés d'un silence de 5 secondes.

Le son est modulé, montant et descendant (arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte).

Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.



Les sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) peuvent être déclenchées par les maires des communes sur lesquelles elles sont installées.

Des essais des sirènes d'alerte sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 11H55. Lors de ces essais, la sirène est déclenchée pendant un cycle, soit 1 min 41 sec.

Il est conseillé d'apprendre à reconnaître le signal national d'alerte en l'écoutant lors des essais ou sur le site internet de la ville www.saintetiennedurouvary.fr

L'audition du signal de début d'alerte signifie qu'il est demandé de se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio.

<p align="center">Commune de Saint Etienne du Rouvray</p>	<p align="center">Plan Communal de Sauvegarde Partie I</p>	<p align="center">Présentation de la commune DICRIM</p>
--	---	--

Les bons réflexes

L'audition du signal national d'alerte signifie qu'il est demandé :



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Se mettre à l'écoute de la radio pour vous informer des consignes et de l'évolution de l'alerte

France Bleu Normandie : 100.1 FM.



Ne pas téléphoner, sauf urgence médicale, afin de libérer les lignes indispensables aux services de secours.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas encombrer les voies de circulation, s'exposer et exposer ces enfants au danger inutilement.
Le personnel enseignant s'occupe d'eux.



Respectez les consignes formulées par les autorités
Préparez son kit d'urgence familiale de protection grâce aux informations disponibles sur le site de la ville.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

Les articles R.125-9 à R.125-14 précisent les modalités de cette information.

- Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.
- L'information préventive des populations correspond à minima à la zone des risques.

Les pouvoirs de police

Le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

En cas d'évènement naturel ou technologique, il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dans ce cadre, il a aussi pour mission d'informer, d'alerter et de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde de la population.

Dans certaines situations, le préfet de département peut être amené à prendre la direction des opérations de secours. Il s'agit des 4 cas suivants :

- l'évènement dépasse les capacités d'une commune ;
- l'évènement concerne plusieurs communes ;
- en cas de carence d'action du maire face à un évènement ;
- lors de l'activation formelle d'un dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) dont les PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Le Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), encadré par les articles R.731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, est élaboré par le maire. Ce document de planification détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté.

La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.

La commune de Saint Etienne du Rouvray a mis à jour son PCS le 6 juillet 2023.

<p align="center">Commune de Saint Etienne du Rouvray</p>	<p align="center">Plan Communal de Sauvegarde Partie I</p>	<p align="center">Présentation de la commune DICRIM</p>
--	---	--

Le Plan Particulier de mise en sûreté :

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est réalisé par les établissements scolaires soumis à des risques majeurs. Il a été instauré par le bulletin officiel de l'éducation nationale du 30 mai 2002.

Ce plan de sauvegarde prépare les personnels, les enseignants et les élèves à assurer leur protection en appliquant les consignes de sécurité définies par les autorités (le maire ou le préfet) lors d'un accident technologique ou d'une catastrophe naturelle.

Des actions de formation et de sensibilisation sont effectuées auprès des enseignants, à la demande des chefs d'établissements scolaires, par le réseau « risques majeurs et environnement » de l'éducation nationale afin de connaître les consignes de sécurité en cas d'accident majeur et d'apporter une aide à l'élaboration du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux.

Elle peut se manifester par :

- Les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- Le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- La remontée d'une nappe phréatique
- La stagnation des eaux pluviales
- L'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement.

Situation du risque à Sant Etienne du Rouvray :

Située dans la vallée de la SEINE, Saint Etienne du Rouvray est concernée par des risques d'inondation liés aux débordements de la SEINE ; On parle de «*crue lente de plaine*» lorsqu'un fleuve (ou une rivière) sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

La plaine alluviale de la Seine a été inondée lors des crues de 1910,1958, 1970 et 1999.

Saint Etienne du Rouvray peut également être concernée par des risques d'inondation liés à la stagnation d'eaux pluviales (notamment suite à l'engorgement du réseau pluvial), ainsi qu'à des remontées de nappe phréatique.

Depuis 1987, 8 phénomènes d'inondations à SER, ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle à SER :

Code NOR	Libellé	Début le	Journal officiel du
INTE1835008A	Inondations Remontée Nappe	01/02/2018	30/01/2019
IOCE1027783A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2010	03/11/2010
INTE0100513A	Inondations Remontée Nappe	27/03/2001	26/09/2001
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/06/1997	28/03/1998
INTE9400582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/07/1994	17/12/1994
ECOA8800079A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/1988	23/10/1988
INTE8700362A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/09/1987	11/11/1987

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Mesures de prévention, Protection et sauvegarde

Le risque d'inondation est pris en compte dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), à travers le plan de prévention des risques d'inondation Vallée de la Seine – Boucle de Rouen (PPRI), qui a été approuvé par le préfet le 20 avril 2009.

Le PPRI est destiné à maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus exposées ou nécessaires à l'expansion des crues, voire à l'arrêter. Il prescrit également des mesures destinées à réduire les dommages.

Des repères de crues sont progressivement mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues. Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.

Un repère existe sur le territoire communal :

Implantation repère : 81, rue de l'Industrie (février 1910)



La surveillance de la montée des eaux par des stations de mesure automatiques permet d'anticiper une crue, afin de mettre en sûreté les populations concernées avant le début d'une inondation. Ce suivi, réalisé par les services de l'État, est transmis à la Ville lors d'un événement d'inondation majeur.

L'entretien des berges de la Seine permet également de prévenir, en partie, les risques d'inondation.

La Vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

La carte de vigilance « Vigicrues » est disponible aussi sur internet : www.vigicrues.gouv.fr

Les bons reflexes



Abritez-vous
Fermez portes,
fenêtres et
ventilations



Coupez le gaz et
l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Écoutez la radio
100.1 FM



Libérez les
lignes pour les
secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Le risque lié à la présence de cavités souterraines :

- Les cavités souterraines sont des vides qui affectent le sous-sol, et dont l'origine peut être soit humaine, soit naturelle.
- Les cavités souterraines d'origine humaine sont dues à l'extraction de matériaux du sol.
- L'effondrement partiel ou total de la cavité, peut provoquer en surface des déformations allant de la dépression à peine perceptible, à l'effondrement.
- Ces mouvements de terrain ont souvent comme facteur déclenchant l'eau de ruissellement et d'infiltration.
- L'effondrement d'une cavité souterraine peut entraîner la dégradation, voire la destruction des bâtiments situés à proximité.
- De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Situation du risque à Saint Etienne du Rouvray :

Plusieurs indices de cavités souterraines (ICS) sont répertoriés sur le territoire communal. Ils figurent sur la cartographie se trouvant en annexe de ce document.

Mesures de prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions ;
- le rebouchage de la cavité.

Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.

Les indices de cavités souterraines sont pris en compte dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.

Une carte interactive qui localise les risques de présence de cavités souterraines sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie est consultable via le lien suivant : [Carte des risques cavités sur le territoire métropolitain](https://www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites) ou sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie (<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites>)

Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L. 563-6 du code de l'environnement).

Principales consignes de sécurité



Évacuez
l'habitation si
elle est menacée



Éloignez-vous de
la zone instable

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Le risque industriel

Un risque industriel majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter, l'exploitant doit fournir aux services de l'État une étude de dangers. Cette étude doit reprendre les scénarios d'accidents et en décrire les effets selon trois catégories : les effets de surpression, les effets thermiques et les effets toxiques.

- Les effets de surpression résultent d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion (par des équations mathématiques) afin de déterminer les effets associés (effets sur l'homme : tympan, poumons, etc.). L'effet de projection (impacts de projectiles) est une conséquence indirecte de l'effet de surpression.
- Les effets thermiques sont liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Pour déterminer les conséquences sur l'homme (brûlures du 1er, 2e ou 3e degré), il est essentiel de définir des flux (quantité de chaleur par unité de surface).
- Les effets toxiques correspondent à l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation ou au dégagement d'une substance toxique issue d'une décomposition chimique lors d'un incendie ou d'une réaction chimique. Les effets résultant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte du système nerveux.

Une réglementation européenne dite SEVESO est imposée aux établissements dont l'activité présente un risque industriel majeur. En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO seuil haut ou seuil bas.

D'autres établissements générant des risques suivent les procédures classiques d'autorisation et de déclaration prévues par le code de l'environnement. Certains d'entre eux, bien que mettant en œuvre des substances en quantités inférieures ou de natures différentes à celles fixées par la directive SEVESO font l'objet d'un suivi particulier.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

La situation à risque à Saint Etienne du Rouvray :

La commune de Saint Etienne du Rouvray est concernée par la distance de danger maximale des entreprises suivantes :

Entreprise	Activité	Risque majorant et distance de danger max. pour les plans de secours (PPI) *	Risque majorant pour la maîtrise de l'urbanisation (PPRT) **
Établissements classés SEVESO seuil haut			
BOREALIS GRAND QUEVILLY	Fabrication d'engrais	Toxique 8 000 mètres	Thermique Surpression
Établissements classés SEVESO seuil bas			
NEANT			NÉANT
Établissements générant des risques intégrés dans un PPI			
NEANT			NÉANT

* Les distances de danger maximales retenues pour le dimensionnement des plans de secours (Plan Particulier d'Intervention) sont obtenues en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur chacun des sites à risque et ce sans tenir compte des systèmes de sécurité en place.

** La maîtrise de l'urbanisation (Plan de Prévention des Risques Technologiques) tient compte de l'efficacité des systèmes de sécurité mis en place par l'exploitant. Suivant les probabilités associées aux scénarios d'accident, il existe différents types de contraintes sur l'urbanisme.

Mesures de Prévention

Afin de prévenir le risque industriel, l'exploitation des établissements concernés est conditionnée à la délivrance d'une autorisation et est soumise à une réglementation rigoureuse comprenant:

- une étude d'impact des nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation,
- une étude de danger permettant l'identification des accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.

Ces entreprises font par ailleurs l'objet de contrôles réguliers par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Des plans de secours élaborés par les exploitants et les services de l'État sont mis en œuvre afin d'organiser préalablement les mesures d'urgence nécessaires :

Le Plan d'Opérations Interne (POI) définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre en vue de protéger ses personnels, la population et l'environnement, pour faire face à tout incident ou accident interne à l'entreprise, et en contenir si possible les conséquences à l'intérieur du site. Le POI est élaboré, réactualisé, et déclenché par l'exploitant qui assure la Direction des opérations de secours jusqu'au déclenchement d'un plan d'urgence par le Préfet.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) prévoit l'organisation des secours publics en cas d'accident technologique majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site industriel. Le PPI est élaboré par les services préfectoraux en concertation avec les services spécialisés, l'industriel et les Maires concernés.

Le PPI de la zone de Rouen a été réactualisé en 2016 par les services préfectoraux. Son activation relève de la responsabilité du Préfet. Il constitue un plan d'urgence ayant pour objectif de préparer le dispositif de gestion de crise et de protéger la population en cas d'accident technologique majeur. Informations complémentaires sur le site de la Préfecture : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>.

Lorsque le PPI a été arrêté, le Préfet fait établir, en liaison avec l'exploitant, une brochure d'information des populations comprises dans la zone d'application du Plan. Élaborée en collaboration avec les Maires de la zone de Rouen, cette brochure intitulée « Bons réflexes en cas d'alerte industrielle » a été réalisée et distribuée aux habitants de Saint Etienne du Rouvray en novembre 2016.

Chaque installation classée pour la protection de l'environnement (ICP soumise à autorisation avec servitude (SEVESO seuil haut) intégrée dans un PPI est munie d'une sirène d'alerte audible par les habitants proches de l'établissement générant le risque. Ces sirènes sont indépendantes des sirènes du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Un programme de réduction des risques à la source est mis en œuvre. Son but est notamment de remplacer les produits trop dangereux par des produits ou des procédés représentant des risques moindres, ou de diminuer les quantités de produits dangereux.

Des essais des sons d'alerte de ces sirènes industrielles internes sont également effectués le premier mercredi de chaque mois, à 11h55.

Attention certaines entreprises basées sur la rive gauche de la Seine à Rouen peuvent procéder à ces essais le premier jeudi de chaque mois à 12h00.

En cas d'accident technologique majeur avec des conséquences à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement industriel, le Préfet peut selon les circonstances, activer le PPI et déclencher tout ou partie des sirènes précitées.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Les services municipaux peuvent également intervenir par le biais de tous les moyens à leur disposition pour compléter l'information de la population : véhicules munis de rampe de sonorisation, tournées des agents de Police Municipale, affichage fixe, affichage sur les journaux électroniques d'information (JEI), réseaux sociaux.

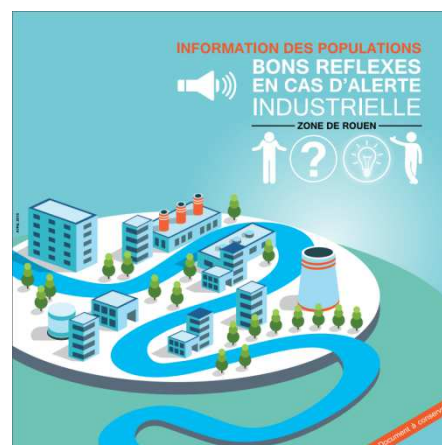
Il convient enfin de préciser que les personnels, enseignants, et élèves sont d'autre part préparés aux consignes de sécurité définies par les autorités. Des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) sont établis pour chaque établissement scolaire.

Un guide pour se protéger en cas d'accident industriel majeur a été réalisé par le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC) de la préfecture de la Seine-Maritime afin de répondre aux questions posées par les personnes habitant ou travaillant à proximité des sites industriels à risques et de leur apporter une aide sur les conduites à tenir en cas d'accident industriel.

Ce guide est téléchargeable sur le site Internet de la préfecture : www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)

Une plaquette sur « Les bons réflexes en cas d'alerte industrielle » a également été réalisée.

Elle est consultable sur le site Internet de la Préfecture de Seine Maritime et sur le site Internet de la ville de Saint Etienne du Rouvray.



Principales consignes de sécurité



Abritez-vous
Fermez portes,
fenêtres et
ventilations



Fermez toutes
les ouvertures
vers l'extérieur



Écoutez la radio
100.1 FM



Ne fumez pas



Libérez les
lignes pour les
secours



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Le risque Transport de matières dangereuses

Les risques associés au transport de matières dangereuses (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Situation à risque à Saint Etienne du Rouvray

Le transport de matières dangereuses à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY a lieu par plusieurs vecteurs :

- Le transport routier : le principal axe routier concerné est la route départementale RD n° 18 E (Boulevard Lénine).
- Le transport par canalisations souterraines : des canalisations de gaz haute pression exploitées par GRTgaz, des canalisations d'hydrocarbures exploitées par la société TRAPIL sont situées sur la commune.
- Le transport ferroviaire : l'axe SNCF concerné est la ligne Paris / le Havre. Elle est susceptible d'être utilisée pour le transport de matières dangereuses.
- Le transport fluvial : la vallée de la Seine dispose notamment de la plus grande capacité de stockage d'hydrocarbures du territoire national. La présence du complexe portuaire Haropa, situé sur l'axe du fleuve, de Rouen au Havre, ainsi que les activités industrielles, pétrolières et chimiques dans le département de la Seine-Maritime font de la Seine une zone importante de transit de matières dangereuses.

Mesures de prévention












Une réglementation rigoureuse portant sur :

- La formation des personnels de conduite,
- La construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
- L'identification et la signalisation de produits dangereux transportés : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Principaux symboles de danger :

			
Danger d'explosion	Danger de feu (liquide ou gaz)	Danger de feu (matière solide)	Matière sujette à inflammation spontanée
			
Matière ou gaz favorisant l'incendie	Danger d'émission de gaz inflammable au contact de l'eau	Gaz sous pression	Matière ou gaz toxique
			
Matière ou gaz corrosif	Matière infectieuse	Matière radioactive	

Principales consignes de sécurité

					
Abritez-vous Fermez portes, fenêtres et ventilations	Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur	Écoutez la radio 100.1 FM	Ne fumez pas	Libérez les lignes pour les secours	N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Informations utiles

Le plan d'affichage du maire :

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- établissements recevant du public (ERP) dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes ;

- immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50 ;

- terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois ;

- locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5 000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Ci-contre : Affiche diffusée par la mairie de Saint Etienne du Rouvray pour être apposée dans les établissements sus-mentionnés.

Saint-Étienne-du-Rouvray

Seine-Maritime
Normandie



inondation rapide



cavités
souterraines



activités
industrielles



transport de
marchandises
dangereuses

en cas de danger ou d'alerte

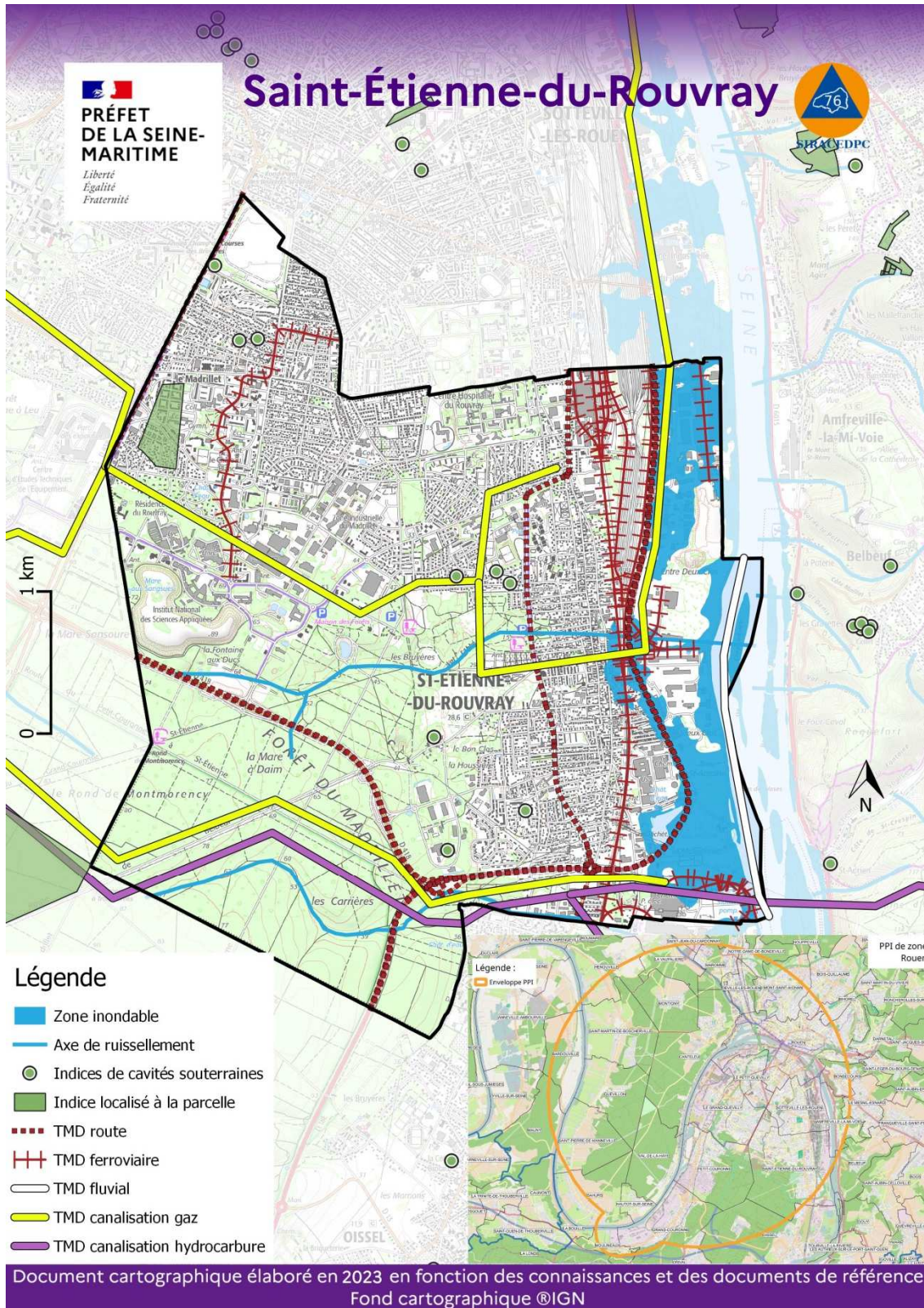
- 1. abritez-vous**
take shelter resguardese
- 2. écoutez la radio**
listen to the radio escuche la radio
France Bleu 100.1 MHz
- 3. respectez les consignes**
follow the instructions respete las consignas
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : le **DICRIM** : document d'information communal sur les risques majeurs
> sur internet : www.georisques.gouv.fr

Code de l'environnement - Article R125-12

Cartographie des risques sur la commune de Saint Etienne du Rouvray



Le DICRIM de SER est également consultable sur le site web de la Ville :
www.saintetiennedurouvray.fr

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Les fréquences des radios locales conventionnées pour les messages d'alerte

En cas d'alerte, les services de radio et de télédiffusion sont mis à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population.

France Bleu Normandie : 100.1 MHz





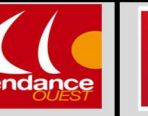

France Inter : 96.5 MHz

NRJ : 100.5 MHz

Virgin Radio : 104.1 MHz

Tendance Ouest : 103.7 MHz

RCF : 88.1 MHz

FM						
Rouen	100.1	96.5	100.5	104.1	103.7	88,1

Autre radio conventionnée : **Radio La Sentinelle** : 97.9 MHz

Les radios conventionnées sont indiquées dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Seine-Maritime, consultable sur le site internet de la préfecture :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-Defense/Securite-civile/Risques-naturels-et-technologiques/Le-dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-DDRM-2021/Le-DDRM-a-ete-mis-a-jour>

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde Partie I	Présentation de la commune DICRIM
--	---	--

Informations complémentaires :

Entité	N° de téléphone	Site internet
Risques naturels et technologiques majeurs		
Mairie de Saint Etienne du Rouvray	02.32.95.83.83.	www.saintetiennedurouvray.fr
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de la transition écologique		www.georisques.gouv.fr
Académie de Normandie	02.32.08.90.00	www.ac-normandie.fr
Risques naturels		
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.gouv.fr
Informations sur les crues, mouvements de terrains et cavités souterraines		www.vigicrues.gouv.fr
		www.georisques.gouv.fr
Météo France	05.67.22.95.00	www.meteofrance.com
Risques technologiques		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	02.35.58.53.27	www.normandie.developpement-durable.gouv.fr
		www.spinfos.fr
Autorité de sûreté nucléaire (ASN)		www.asn.fr
Risques courants		
Sapeurs-pompiers	18 ou 112	
SAMU	15	
Police secours	17	

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Le poste de commandement communal
--	--	--

PARTIE II : LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (DISPOSITIF OPERATIONNEL)

Déclenchement du plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est déclenché :

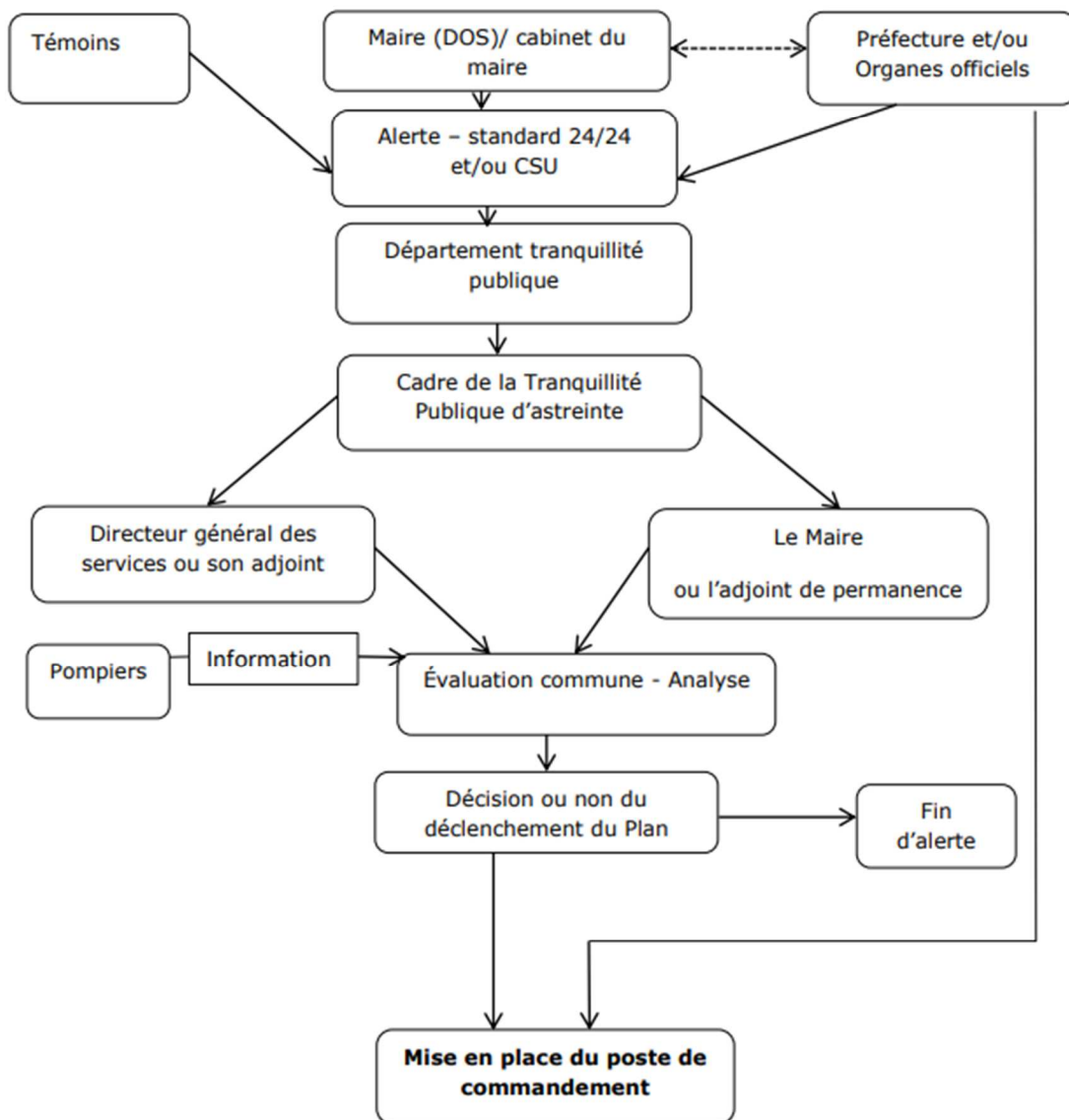
- **A l'initiative du Maire**, Directeur des Opérations de Secours (ci-après DOS) qui informe immédiatement le Préfet et le SDIS 76,

OU

- **A la demande du Préfet.**

Dès lors que l'alerte a été reçue par le Maire et que l'analyse de la situation nécessite le déclenchement du plan, la cellule de crise municipale est constituée et met en œuvre le schéma d'alerte suivant :

Schéma d'alerte :



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Arrêté de déclenchement du PCS
--	--	---

Arrêté de déclenchement du PCS

Le maire de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

Vu Le CGCT et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV

Vu le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, Livre VII, Art L731-3

Vu le plan communal de sauvegarde de la commune entré en application par arrêté municipal du...

Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant de (inscrivez l'événement ayant justifié la mise en œuvre du PCS).....

Vu la demande de Monsieur le préfet de la Seine-Maritime (éventuellement)

Arrête

Article 1

Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour à ... h.....

Article 2

Copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le préfet de la Seine-Maritime.

Fait à..... le.....

Signature :

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Le poste de commandement communal
--	--	--

Composition de la cellule de commandement:

- Le Maire ou le 1^{er} adjoint ou adjoint d'astreinte,
- Un membre de la Direction générale,
- Le directeur des services techniques,
- Le responsable du département Tranquillité publique ou le cadre d'astreinte.

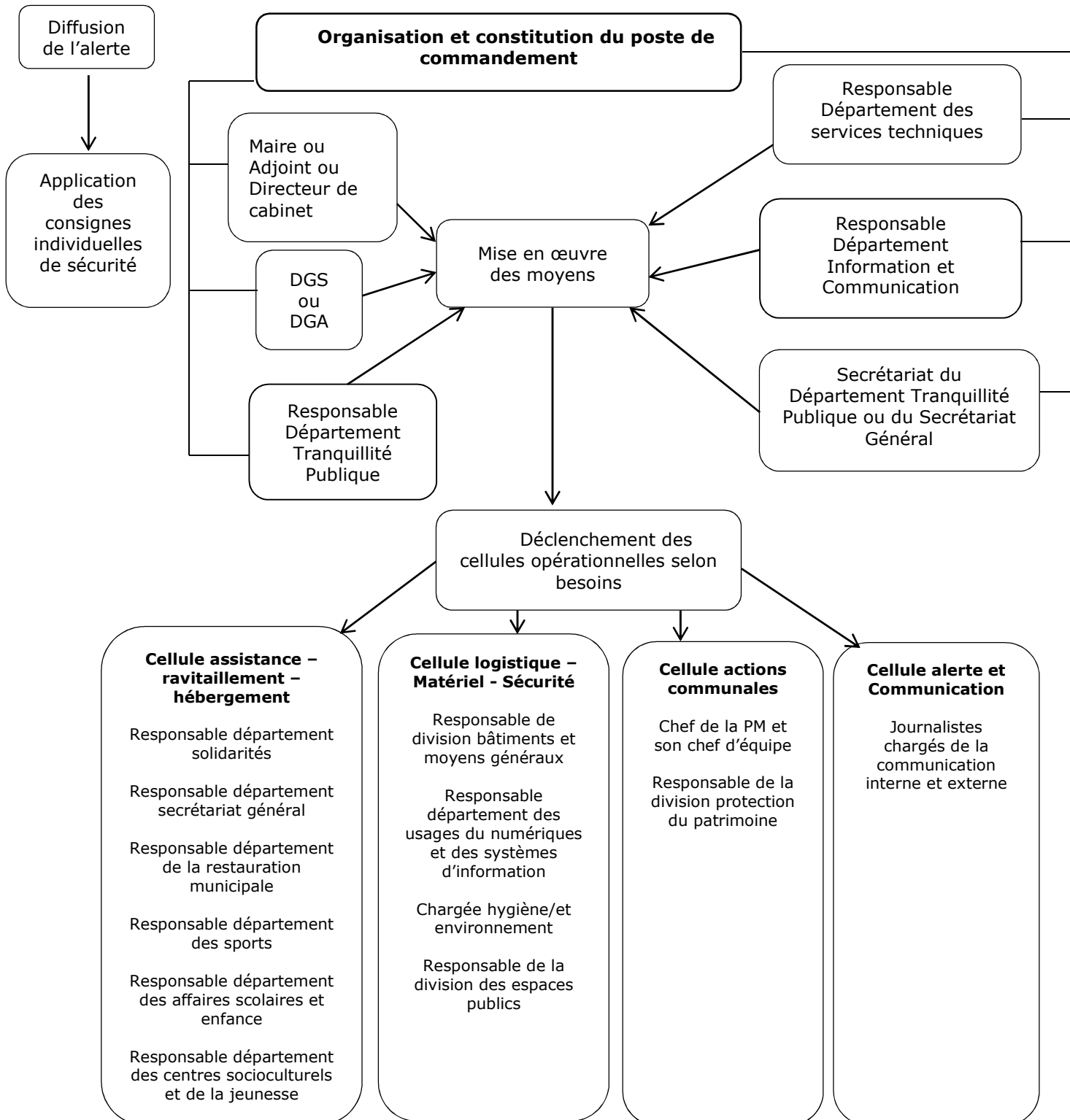
Sont associés :

- L'élu(e) en charge des questions de sécurité civile et de gestion des risques,
- Le responsable du département information et communication qui interviendra pour diffuser l'information auprès de la population et assurer la relation avec les medias,
- Le directeur de Cabinet,
- Un agent administratif afin d'assurer le secrétariat et un agent administratif chargé du standard de la cellule

Dès la décision de mise en œuvre du PCS, le DOS (Directeur des Opérations de secours qui peut être le Maire ou le préfet) lance l'alerte au personnel communal afin de réunir le Poste de Commandement Communal et démarrer la gestion de crise :

Organisation du poste de commandement

Ligne dédiée PCS : 02 35 64 06 28



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Partie II Le poste de commandement communal
--	--	--

Lieu de regroupement du poste de commandement :

- Salle de réunion au 1^{er} étage du Département Tranquillité Publique, Mairie centre, place de la Libération
- Ou
- Salle Maison du citoyen, place Jean Prévost.

Le choix du lieu de regroupement de la cellule de crise sera déterminé notamment en fonction des éléments suivants :

- Le fonctionnement (ou pas) du serveur informatique de la ville
- Le fonctionnement du réseau EDF sur tel ou tel lieu de la ville
- Le fonctionnement du réseau GSM (deux antennes distinctes) alimente la ville (haut et bas de la ville)
- Le fonctionnement du réseau téléphonique fixe sur tel ou tel lieu de la ville

Si l'incident/accident survenu a pour conséquence un confinement de l'ensemble de la population, la cellule de crise ne pourra donc se réunir physiquement.

Il est donc prévu que l'agent d'astreinte du DTP puisse être en possession d'un ordinateur dans lequel les éléments du plan communal sont régulièrement actualisés. Charge à lui d'organiser au mieux une cellule de crise via les téléphones ou les autres moyens de communication (mails, réseaux sociaux....).

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Partie II Le poste de commandement communal
--	--	--

Réseau téléphonique selon le lieu choisi pour le poste de commandement :

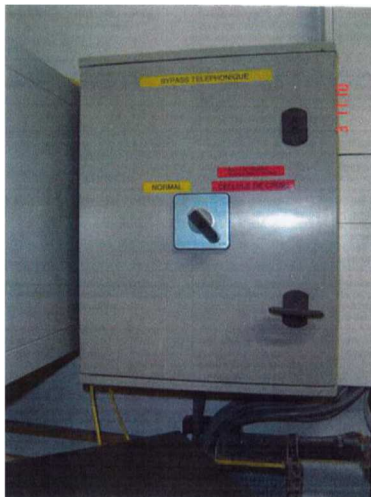
Département Tranquillité Publique

N° Prise	N° SDA
accueil	02 32 95 83 81
Responsable du Département Tranquillité publique	02 32 95 83 82
Responsable de la division des services opérationnels de sécurité	02 32 95 93 48
Ligne dédiée PCS	02 35 64 06 28

Maison du Citoyen

N° Prise	N° SDA
1	02 32 95 40 40 *
2	02 32 95 40 41 *
3	02 32 95 40 42 *
4	02 32 95 40 43 *
5	02 32 95 40 44 *
6	02 32 95 40 45 *
7	02 32 95 40 46 *
8	02 32 95 40 47 *
9	02 32 95 40 48 *
10	02 32 95 40 49 *

Activation des lignes téléphoniques par le basculement d'un commutateur situé dans la salle de réunion de la Maison du Citoyen.



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Partie II Le poste de commandement communal
--	--	--

CONFIDENTIEL

Annuaire Poste de commandement
Ligne dédiée PCS : 02 35 64 06 28

Fonction	Nom - Prénom	☎
Maire	MOYSE Joachim	06 89 30 99 05
Première Adjointe	RAVACHE Anne-Emilie	06 84 54 10 86
Directeur général des services	LALUNG Jérôme	07 86 89 60 74
Conseillère municipale déléguée à la sécurité civile et gestion des risques	LE BECHEC Laetitia	06 76 75 07 17
Directeur Services techniques	DEGRANGE Jean Christophe	06 71 07 90 30
Directrice du Département tranquillité publique	BROCHOT Vanessa	06 08 36 97 22
Directrice du Département information et communication	Poste vacant	
Directeur de Cabinet	CHARLIONET Matthieu	06 86 64 73 16
Cadre de la Direction des Services Techniques	SELLIER Sylvie	02 32 95 93 22 (11160)
Adjoint à la Responsable du Département tranquillité publique ou chef de la police municipale	KHALDI Méziane	06 73 61 49 95
Secrétariat du Département tranquillité publique	Poste vacant	
	Poste vacant	
Responsable du service protection du patrimoine	FARIK Abdel	06 84 88 04 28
Directrice générale adjointe des services	MAEGHT Bénédicte	06 62 52 34 63
Directrice générale adjointe des services	CHARLET Anne Claire	06 40 99 04 13
Chargé de missions	LE BONNIEC Patrick	07 86 01 62 30

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission : Le maire

Le directeur des opérations de secours coordonne l'ensemble de l'action de gestion de crise à l'échelle communale.

Le directeur des opérations de secours (DOS) est :

- Dans le cadre d'une crise locale, **le Maire de la commune** ou, en cas d'impossibilité, son suppléant est désigné comme DOS pour tout ou partie de la crise.
- Lors d'un incident avec déclenchement d'un plan départemental, ou si plusieurs communes sont impliquées, **le préfet** ou son représentant sur la (les) commune(s) concernée(s).

Le Maire a cependant toujours un rôle à jouer, notamment en ce qui concerne la diffusion de l'alerte à la population.

Le directeur des opérations de secours est en lien constant avec le poste de commandement communal.

Pendant l'événement, il doit pouvoir être libre de se déplacer en fonction des besoins et pour assurer la communication.

Cette liberté n'est possible que s'il peut s'appuyer de manière certaine sur une ou plusieurs personnes pour mettre en œuvre les actions de sauvegarde, notamment sur le responsable des actions communales (voir fiche page 44) qui ne quitte à aucun moment le poste de commandement communal.

Au début de la crise

- Réceptionne l'alerte et évalue la situation (réception des bulletins météo, alertes, GALA...),
- Décide de déclencher le PCS,

En fonction des éléments de l'alerte, le DOS décide de déclencher le plan communal de sauvegarde.

Il prend l'arrêté de déclenchement du PCS et le met en place.

Il se rend sur le site du Poste de Commandement Communal et vérifie qu'il soit fonctionnel pour la gestion de crise (site hors aléa, communications disponibles, accès ouverts...), sinon il se rend sur le site de repli.

Il prévient le responsable des actions communales (RAC) qui est chargé d'alerter les responsables des cellules.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission : Le maire (suite)

Le directeur des opérations de secours (le maire) prévient la préfecture afin de s'assurer notamment que la gestion de crise ne doit pas passer au niveau départemental (plan ORSEC).

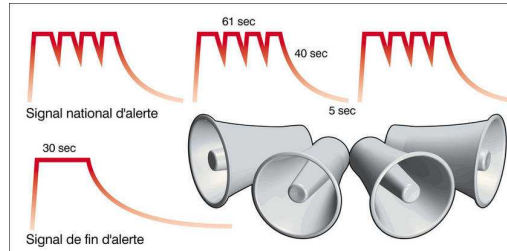
Il active la sirène communale en cas de danger grave et imminent :

Le signal national d'alerte informe la population d'un danger nécessitant un confinement immédiat et de suivre les informations complémentaires à la radio. Il ne doit pas être utilisé pour signifier une évacuation.

Pour donner l'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé ;
- modulé, montant et descendant ;
- de trois séquences composées d'un signal modulé de 61 secondes, qui s'atténue ensuite pendant 40 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.



Le maire :

- Met en place le poste de commandement communal,
- Met en place le personnel d'astreinte,
- Déclenche la surveillance des quartiers habités afin d'évaluer les évolutions possibles des dégâts sur le terrain,
- Diffuse aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités
- Communique avec les médias,
- Fait état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes.

Le maire valide toutes les propositions du poste de commandement communal.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission : Le maire (suite et fin)

Pendant la crise :

- Prévoit le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe,
- Procède à des réquisitions si cela s'avère nécessaire,
- Aide à la régulation de la circulation et empêche qu'un sur-accident ne se produise,
- Se tient informé régulièrement de la situation (directives, prévisions),
- Rend compte régulièrement de la situation au Préfet,
- Communique avec les médias,
- Met en œuvre les moyens et les mesures de sauvegarde des personnes, (fermeture d'établissement, interdictions d'accès...), des biens et de l'environnement,
- Organise l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement des victimes ou des sinistrés ainsi que le soutien socio-psychologique,
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage par le biais des services de maintien de l'ordre (police, gendarmerie...),
- Mobilise les associations (secourisme, logistique, hébergement, soutien socio-psychologique...) et met à disposition des secouristes un local de repos et prévoit leur ravitaillement,
- Il informe la population de l'évolution des événements,
- Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes, en relation avec le Préfet, détermine l'emplacement d'une chapelle ardente et la fait équiper par une société de pompes funèbres.

Fin de crise

- Dirige les actions de sécurisation des sites touchés et évalue les dégâts,
- Coordonne les opérations de retour à la normale avec les services d'intervention (établit des priorités pour la remise en état du site touché,
- Lance les procédures de reconnaissance de Catastrophe Naturelle et l'aide aux démarches administratives pour les sinistrés,
- Prévoit le relogement des sinistrés,
- Réalise le bilan après la crise avec les responsables des équipes et dégage le retour sur expérience (points positifs et négatifs) de cette gestion de crise.

En cas de crise majeure, le préfet devient Directeur des Opérations de Secours par la mise en œuvre d'un plan d'urgence ou la mise en place d'une cellule de crise. Dans ce cas il y a lieu de veiller à lui soumettre très régulièrement les mesures envisagées.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission: Le secrétariat

Responsable : Agent du Département Tranquillité Publique ou agent du Département du Secrétariat Général (selon la situation)

Suppléant : Agent du CSU (Centre de supervision urbaine de la ville)

La cellule secrétariat opère au sein du poste de commandement communal pendant toute la crise.

Elle a un rôle de synthèse et de regroupement des informations issues de chaque équipe. Elle permet ainsi de répondre au besoin d'information des équipes sur les actions des autres équipes du poste de commandement communal. Elle répercute les appels au bon interlocuteur, renseigne et guide la population, elle libère les personnels de crise des sollicitations du public

La cellule secrétariat gère aussi la tenue de la main courante, pièce essentielle pour la gestion des contentieux et l'évaluation de la gestion de crise.

Les stéphanois peuvent joindre la mairie 24h / 24, un agent du CSU est toujours présent.

Début de crise

- Est informé de l'alerte,
- Se rend au poste de commandement communal,
- Organise l'installation du poste de commandement communal avec le responsable des actions communales,
- Ouvre la main-courante, informatisée ou manuscrite, et en assure la tenue pendant toute la durée de la crise (mention de la date/heure, vecteur, émetteur, récepteur et la décision, l'évènement ou l'action),
- Ouvre la feuille de présence (mention du nom, prénom, fonction, téléphone, heure d'arrivée au PCC, heure de départ et émargement).

Pendant la crise

- Assure l'accueil téléphonique du poste de commandement communal et note les appels (mention de la date et heure de l'appel, de l'interlocuteur, de la demande / information et personne à qui cela a été transféré),
- Assure l'accueil des personnes en mairie,
- Assure la logistique du poste de commandement communal (approvisionnement en matériel, papier...),
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant du poste de commandement communal (arrêtés, envoi et transmission des télécopies, e-mails...),
- Appuie les différents responsables du poste de commandement communal en cas de besoin,
- Tient à jour la main courante avec le calendrier des événements du poste de commandement communal.

Fin de crise

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise,
- Informe les équipes de la commune mobilisées de la fin de la crise,
- Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	------------------------------------	----------------------

Fiche mission: Le responsable des actions communales (RAC)

Responsable : Responsable du Département Tranquillité Publique ou un membre de la Direction Générale des Services.

Suppléant : Adjoint au responsable du DTP

Pendant l'événement, le Directeur des Opérations de Secours (le maire ou le préfet) doit pouvoir être libre de se déplacer en fonction des besoins et se rendre disponible en fonction des besoins et de l'évolution de la situation.

Cela est incompatible avec la mission de gestion du poste de commandement communal qui doit être assurée en présentiel pendant toute la durée de la crise.

Cette gestion est donc assurée par le responsable des actions communales. Il opère au sein du poste de commandement communal pendant toute la crise, et en assure le pilotage.

Le responsable des actions communales (RAC) doit être en liaison directe avec le DOS (le maire ou le préfet) afin de rendre compte des décisions du PCC et s'informer sur l'évolution de la situation.

Début de crise

- Est informé de l'alerte,
- Se rend au poste de commandement communal,
- Organise l'installation du poste de commandement communal avec le Directeur des Opérations de Secours,
- S'assure de la capacité à être en liaison constante avec le Directeur des Opérations de Secours.

Pendant la crise

- Fait remonter les informations au directeur des opérations de secours (le maire ou le préfet) et diffuse les décisions prises,
- Coordonne le plan de commandement communal,
- Valide les décisions du plan de commandement communal si le directeur des opérations de secours n'est pas disponible
- Conseille le directeur des opérations de secours dans la gestion de crise

Fin de crise

- Coordonne le PCC pour la gestion de fin de crise
- Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission : La cellule assistance, ravitaillement et hébergement

La cellule accueil-hébergement opère au sein du poste de commandement communal (PCC) pendant toute la crise.

Elle est en charge de toute la logistique concernant le relogement et l'accueil des personnes sinistrées. Elle se concentre en premier lieu sur les besoins physiques (hébergement, ravitaillement, santé...).

Elle travaille en lien avec la cellule accompagnement de la population concernant le recensement des besoins et l'appui aux populations sinistrées.

La cellule accueil-hébergement doit veiller à suivre les directives de la cellule alerte communication concernant les informations diffusables à la population.

Début de crise

- Est informé de l'alerte,
- Se rend au poste de commandement communal,
- Active et met en œuvre, si besoin d'une évacuation, les lieux d'accueil possibles
- Contacte le personnel communal pour ouvrir les lieux (clés, lumière, chauffage...).

Pendant la crise

- Organise l'accueil des sinistrés,
- Recense les sinistrés ayant besoin d'un hébergement (fiche en annexe ce document),
- Tient le registre d'accueil des sinistrés : Voir fiche en annexe,
- Assure le ravitaillement et la distribution des repas aux sinistrés,
- Gère les dons et leur distribution,
- Contacte un médecin sur les lieux d'hébergement si besoin, voir : Fiche annuaire en annexe.

Fin de crise

- Recense et organise le relogement des sinistrés ayant besoin d'un hébergement de longue durée,
- Assure le ravitaillement des personnes encore présentes dans les salles d'hébergement,
- Remise en état des lieux d'accueil et d'hébergement,
- Participe à la réunion de retour d'expérience.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission : La cellule Alerte et communication

Responsable : Responsable du DIC

Suppléant : Adjoint au Responsable du DIC

La cellule alerte-communication opère au sein du poste de commandement communal (PCC) pendant toute la crise et est en charge de la communication autour de la crise, avec en premier lieu l'alerte aux personnels de gestion de crise et aux populations concernées.

Elle assure la gestion des flux d'informations avec l'extérieur du poste de commandement communal et des services de gestion de crise : public, presse, familles des victimes...

Aucune communication avec l'extérieur (en dehors des équipes de gestion de crise) ne doit être faite sans l'aval de cette cellule alerte-communication.

Début de crise

- Est informé de l'alerte,
- Se rend au poste de commandement communal,
- Selon l'événement, appuie l'activation des équipes de gestion de crise,
- Appuie le DOS pour l'activation de la sirène communale en cas de danger grave et imminent,
- Appuie le Directeur des Opérations de Secours sur la décision du scénario d'alerte à la population.

Pendant la crise

- Diffuse l'alerte et l'information aux populations, aux Etablissements recevant du public (ERP) et aux entreprises sur les événements et sur les mesures de protection selon le scénario retenu, en accord avec le Responsable des Actions Communales et le Directeur des Opérations de Secours,
- Diffuse les messages d'alerte et les consignes de sécurité aux populations,
- Suit l'évolution de la crise avec les services de prévision (Vigicrue, Météo France...)
- Assure l'échange avec les services préfectoraux,
- Assure la relation de la commune avec les médias et réalise les communiqués de presse,
- Consulte les médias (radio, télé, internet...) pour suivre l'évolution de la crise et des informations diffusés au public sur l'évènement.

Fin de crise

- Informe les habitants de la commune de la fin de la crise,
- Informe les équipes municipales mobilisées de la fin de la crise,
- Informe les commerçants, artisans, entreprises contactés de la fin de la crise.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche mission
--	--	----------------------

Fiche mission : La cellule logistique- Matériel – Sécurité

La cellule logistique opère au sein du poste de commandement communal pendant toute la crise.

Elle est en charge de mettre en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaire à la gestion de crise au niveau technique. Le responsable de l'équipe logistique travaille aussi sur le terrain avec les services de secours.

Début de crise

- Est informé de l'alerte,
- Se rend au poste de commandement communal,
- Met en alerte le personnel des services techniques,
- Vérifie la disponibilité des moyens humains préalablement recensés,
- Vérifie la disponibilité des moyens matériels (équipements communication, moyens mobiles, moyens d'intervention lourds, moyens matériels éclairage...) préalablement recensés,
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux : alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, internet...

Pendant la crise

- Recherche et met à disposition des autorités le matériel technique de la commune,
- Met en place un plan de circulation adapté en fonction de l'évolution du phénomène,
- Achemine le matériel réquisitionné (moyens privés),
- Met à disposition des secouristes un ou plusieurs locaux de repos et prévoit leur ravitaillement,
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission,
- Sécurise les zones dangereuses,
- S'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en cas d'évacuation en liaison avec les forces de l'ordre (police, gendarmerie...),
- Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, le Maire détermine l'emplacement d'une chapelle ardente et la fait équiper par une société de pompes funèbres.

Fin de crise

- Fait un bilan de l'état des rues et agit en conséquences,
- Mobilise les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale,
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise et procède à l'inventaire du matériel utilisé (état, perte...),
- Vient en aide aux habitants jusqu'au retour à la normale,
- Participe à la réunion de fin de crise.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Fiche Mission
--	--	----------------------

Fiche mission : Le correspondant intempéries
Responsable : Chargée d'études hygiène et environnement

Se Préparer, se mettre en pré-alerte
Prend connaissance: - Des conséquences associées aux différents risques (tempête, inondation, neige, ...) - De la localisation des lieux sensibles (Etablissement recevant du public, lieux de vie, ...) - Des zones inondables de la commune - Des consignes de sécurité sur le terrain
Détient dans un classeur de crise spécifique: - Le répertoire des moyens d'accès (clefs, alarme, etc.) et références électriques (n° de Point de livraison - PDL) des lieux sensibles - La cartographie du réseau ENEDIS de la commune - Le numéro d'urgence élus d'ENEDIS
S'équipe: - D'une tenue appropriée et d'une chasuble haute visibilité - De moyens de communication (téléphone identifié, chargeur et lampe, ...)
Lorsque le PCS est activé :
- Vérifie son équipement et son classeur de crise
- Prend connaissance du numéro 24/24h dédié à la commune transmis par ENEDIS pour l'évènement en cours
- Identifie le contexte de crise (tempête, inondation, neige, ...) et ses conséquences potentielles
- Recense les habitations et secteurs touchés via la fiche diagnostic et si possible prendre des photos. Transmettre ces éléments à ENEDIS
- Prend contact avec le responsable crise ENEDIS lors de son arrivée
- Appuyer des équipes ENEDIS pour les guider sur la commune et les informer
Fin de l'évènement :
- Fait un point « à chaud » sur ce qui s'est passé pour préparer le retour d'expérience (point positif, point à améliorer, remarques, ...)
- Participe au retour d'expérience (Réunions, mise à jour du PCS si nécessaire...)
- Archive les documents utilisés (fiche diagnostic, photos)

Rappel du rôle du Correspondant Intempéries :

- Contact privilégié des équipes d'ENEDIS,
- Observateur local de l'état du réseau basse tension,
- Guide des équipes renfort de la FIRE d'ENEDIS.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexe Fiche mission correspondant intempéries
--	--	---



FICHE DIAGNOSTIC RESEAU DISTRIBUTION ELECTRICITE

Compléter une fiche par incident constaté

Attention ne pas toucher aux fils même tombés à terre

Commune :
 Adresse de l'incident :
 Ou tout autre élément de localisation :

Date : Heure :
 Nom : Tél :

DEGATS APPARENTS SUR

	HTA 3 fils	BT 4 ou 5 fils
CONDUCTEURS	Longueur (m) ²	Longueur (m) ²
Conducteurs nus à terre		
Conducteurs isolés à terre		
Conducteurs emmêlés		
Arbres sur la ligne		
	HTA	BT
POTEAUX	Nombre	Nombre
Bois cassés		
Bois penchés		
Béton cassés		
Béton penchés		
Armements tordus ou cassés		
TRANSFORMATEUR DETERIORE	Nombre	
Précisions sur l'environnement, sur l'accessibilité		
<input type="checkbox"/> Ecole		<input type="checkbox"/> Traversée de route
<input type="checkbox"/> Champs		<input type="checkbox"/> Forêt
Autres observations :		

A transmettre par Fax au 02 32 22 25 69 ou
 par mail : colloc-76@enedis.fr

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'alerte
--	--	-----------------

PARTIE III : L'ALERTE

Les objectifs de l'alerte

L'organisation de la réception et du traitement des vigilances et alertes au sein de la commune doit répondre à trois objectifs principaux :

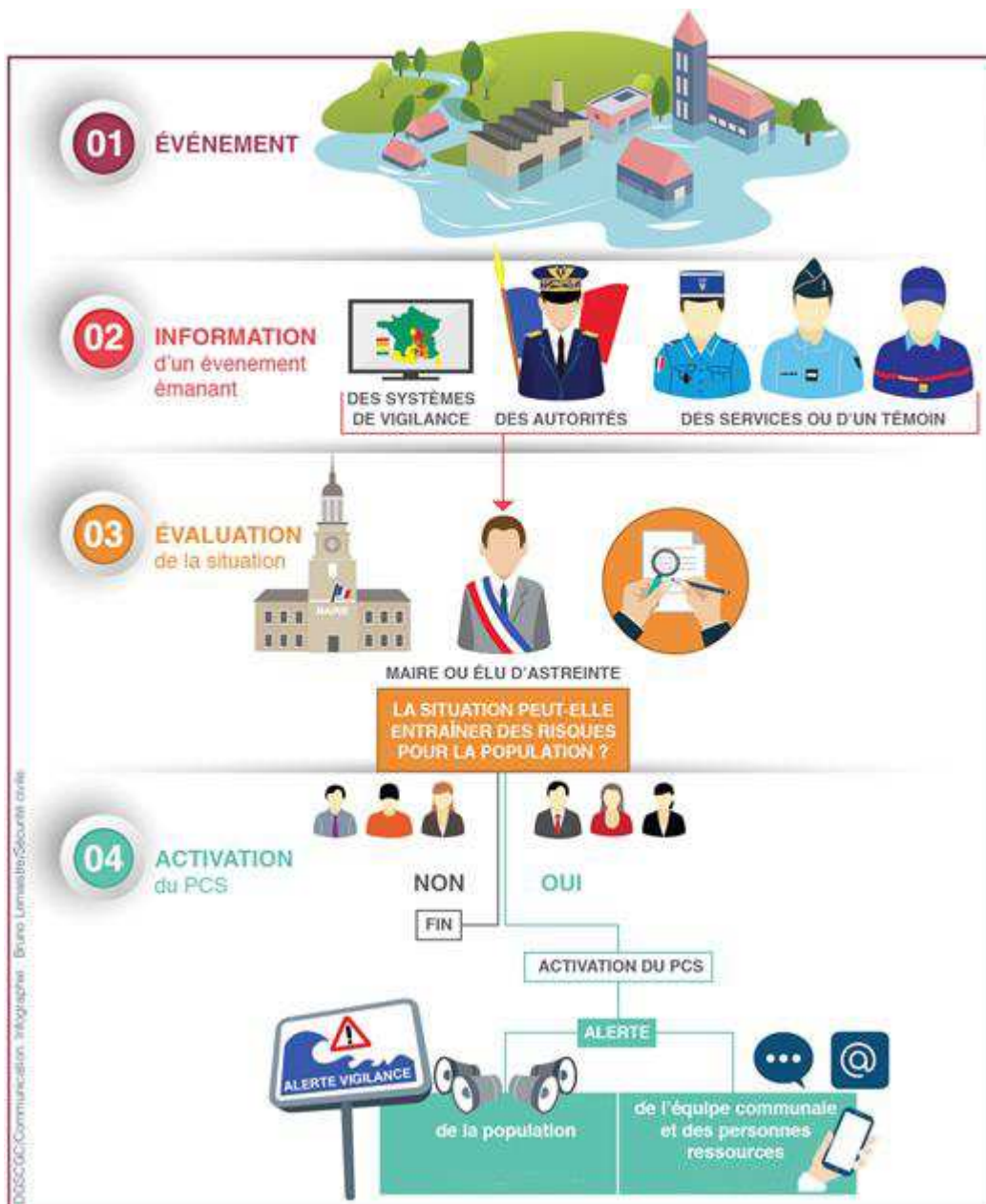
Réceptionner les vigilances et les alertes, quelle qu'en soit l'origine, tant pendant les heures ouvrées qu'en dehors des heures ouvrées. Les vigilances et alertes couvrent notamment :

- les alertes et signalements reçus directement par le Maire, le personnel communal ou le standard de la mairie,
- les vigilances et alertes issues de la préfecture,
- les appels reçus du SDIS ou des forces de l'ordre,
- les signalements et les informations liées aux dispositions prises sur le territoire communal pour suivre l'évolution d'une situation identifiée (suivi de crue, alerte météorologique, épidémie...).

Analyser et traiter les alertes en vue de décider des mesures conservatoires adaptées à la situation, qui relèvent de la responsabilité de la commune (sauvegarde des personnes...) et d'articuler les mesures avec les plans de secours. Certains événements ont des développements rapides et appellent une intervention d'urgence, d'autres, à développement lent, nécessitent un suivi régulier.

Décider au vu de chaque événement s'il y a lieu de déclencher la mise en œuvre du PCS et l'alerte à la population. Selon la situation trois niveaux d'activation du PCS sont définis selon l'ampleur et l'évolution de la crise, afin de mobiliser les moyens nécessaires. À chacun de ces niveaux correspond un niveau de mobilisation des cellules du PCC.

Le déroulement de l'alerte







Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'alerte
--	------------------------------------	-----------------

Les moyens d'alerte

Moyens d'alerte	Description	Utilisation
<p>Sirène du SAIP (Systèmes d'alerte et d'information aux populations)</p> 	<p>- Sirène n°76-3219 positionnée sur le bâtiment du service Information Communication situé au fond de la cour ; les armoires de commande sont localisées dans l'imprimerie au RDC.</p> <p>- Sirène 76-3220 est positionnée sur l'école Macé</p>	<p>Déclenchement de la sirène à distance, via l'application SAIP et le réseau INPT du ministère de l'intérieur / déclenchement manuel, en local par le maire (la clé d'ouverture des boîtiers se trouve au CSU)</p>
<p>Sirènes industrielles</p> 	<p>L'entreprise SEVESO qui impacte notre commune en est équipée.</p>	<p>Déclenchement par les entreprises en cas d'extrême urgence, sur ordre du Préfet ou du maire, ou en cas d'urgence</p>
<p>Radios et télévisions</p>	<p>Convention avec la préfecture pour diffusion rapide de l'information</p>	<p>Voir DICRIM</p>
<p>Eléments mobiles d'alerte</p> 	<p>2 Véhicules de la Police municipale dotés d'un haut-parleur pour annonce micro :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mégane EN-711-EX - Rifter GL-470-DC 	<p>Utilisation par les communes (messages circuits à déterminer)</p>
<p>Journal électronique d'informations (JEI)</p> 	<p>Un JEI : entrée de l'Espace des Vaillons, rue de Paris,</p> <p>Un JEI : place Jean Prévost</p>	<p>Diffusion d'un court message avec consignes</p>
<p>Site Internet et réseaux sociaux</p>	<p>www.saintetiennedurovray.fr</p> <p>Facebook et Twitter</p>	<p>Diffusion de messages complets (consigne, conseils, explication), suivis, avec possibilité d'alerte par fils RSS</p>

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'alerte
--	------------------------------------	-----------------

Les moyens d'alerte (suite):

Moyens d'alerte	Description	Utilisation
<p>Journal communal « Le Stéphanois »</p> 	Diffusion d'un court message imprimé en quelques centaines d'exemplaires	
<p>Porte à porte (agents de police ou ASVP)</p>	- Contact direct avec la population	Possible en fonction de la nature de l'événement. Achat d'une combinaison de protection NRBC pour protéger l'agent
<p>FR-Alert : dispositif d'alerte de la Préfecture</p> 	- Notification en temps réel sur les téléphones mobiles (notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si le téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion) aux personnes présentes dans la zone concernée par un incident majeur afin de les informer des comportements à adopter pour se protéger	La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur le téléphone. 
<p>SMS Risques industriels et naturels de la Métropole Rouen Normandie</p> 	<p>Une inscription gratuite est nécessaire.</p> <p>1 à 3 communes peuvent être choisies mais en cas d'évènement impactant l'ensemble du territoire de la Métropole, tous les inscrits recevront le SMS d'alerte, quelles que soient les communes renseignées dans le formulaire.</p> <p>https://www.metropole-rouen-normandie.fr/inscription-aux-sms-dalerte-risques</p>	

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'alerte
--	--	-----------------

Exemples de message d'alerte :

Risque Inondation

Message type d'alerte inondation :

- Message n°1

« Nous vous informons du risque de crue de la Seine pour les : (citer les jours concernés par l'alerte) Un niveau maximum est prévu pour : (indiquer les moments concernés par une crue maximum).

Votre habitation se trouvant dans la zone inondable, nous vous conseillons expressément de prendre les dispositions suivantes :

- Surveiller régulièrement sous-sol et rez-de-chaussée afin de détecter rapidement une infiltration des eaux
- Sortir des caves, sous-sols et rez-de-chaussée tous les objets périssables que vous pouvez protéger
- Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobiliers, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel,...)
- Obturer vos portes et fenêtres, élever vos meubles et sécuriser les étages nourriture, eau, couvertures et papiers d'identité

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie au 02.32.95.83.83. »

- Message n°2

« La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray est (ou va être) confrontée à :

- une inondation jamais connue à ce jour
- une tempête d'une force exceptionnelle
- autre : (préciser)

Les autorités annoncent le début du phénomène pour _____ à partir de _____

En conséquence, l'ensemble de la population, sans aucune exception, est invité à se préparer à la survenue du risque et à l'évacuation des lieux.

Selon les renseignements que fourniront les autorités, l'ordre d'évacuation vous sera communiqué dès que possible par haut-parleur, par porte à porte, par téléphone, par message radio...

Dès à présent, veuillez obturer vos portes et fenêtres, élevez vos meubles, sécurisez dans les étages nourriture, eau, couvertures et papiers d'identité... »

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'alerte
--	--	-----------------

Message type d'évacuation

- Message n°1

« Votre habitation étant située en zone dangereuses du fait de : (préciser le risque) Dû à la montée des eaux survenue le..... à ...h....

Une évacuation est envisagée.

Nous vous demandons donc de :

- Fermer vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage Attacher vos objets encombrants susceptibles de flotter Si ce n'est déjà fait, monter les objets que vous souhaitez protéger ainsi que les produits qui pourraient être dangereux.
- De vous rendre (point de rassemblement) à (heure du rassemblement) Une fois évacués, vous n'aurez plus, temporairement, la possibilité de revenir à votre domicile.

Ainsi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de :

- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- Médicaments indispensables
- Papiers personnels (livret de famille, carte d'identité)
- Un peu d'argent

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée.

Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données ».

- Message n°2

En raison de la montée soudaine et rapide des eaux, l'ordre est donné d'évacuer.

Dans le calme,

- Préparez un sac avec médicaments, papiers importants, affaires de toilette, vêtements,
- Fermez portes et fenêtres

Rejoignez le lieu de rassemblement avant le départ pour.....
où les secours sont organisés.

Ou

Rejoignez le lieu d'hébergement où les secours sont organisés.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'alerte
--	--	-----------------

Risques Transport de Matières Dangereuses

Message type de confinement

« Un accident de transport de matières dangereuses est survenu dans le secteur de (Indiquer le lieu) à (Indiquer l'heure) et provoque un risque de contamination dangereux pour la santé.

Veillez respecter les consignes suivantes :

- Mettez-vous à l'abri dans un local clos,
- Fermez portes et fenêtres
- Arrêtez ventilation, climatisation, chauffage (risque d'asphyxie)
- Bouchez soigneusement avec un linge humide fenêtres, portes et bouches d'aération
- En cas de pollution respirez au travers d'un linge mouillé.
- Prévoyez une réserve d'eau et un poste radio.
- Allumez votre radio sur : Radio ...
- Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte

Jusqu'à nouvel ordre :

- Restez à l'abri
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les enseignants
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue
- N'allumez ni flamme, ni cigarette. »

Message type d'évacuation

« Votre habitation étant située en zone dangereuses du fait de : (préciser le risque)
Dû à un accident de transport de matières dangereuses dans le secteur de (Préciser le lieu) à (Indiquer l'heure)
Une évacuation est envisagée.

Nous vous demandons donc de :

- Fermer vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage
- De vous rendre (point de rassemblement) à (heure du rassemblement)

Une fois évacués, vous n'aurez plus, temporairement, la possibilité de revenir à votre domicile.

Ainsi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de :

- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- Médicament indispensables
- Papiers personnels (livret de famille, carte d'identité)
- Un peu d'argent

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée. Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données »

PARTIE IV : L'INVENTAIRE DES MOYENS



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'inventaire des moyens
--	------------------------------------	--------------------------------

Les moyens communaux

Transports et gros outillages

Type de matériels	Nombre	Localisation des clés	Lieu de garage	Observations
1 chargeur JCB	1	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	2 chauffeurs
1 camion 6X4 avec grue auxiliaire	2	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	2 chauffeurs
1 camion benne 10 m3	3	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	5 chauffeurs
1 tracteur de 75 ch	1	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	5 chauffeurs
1 tracteur de 40 ch	1	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	10 chauffeurs
2 Véhicules 3T5	7	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	Tous les permis VL
4 Véhicules 3T5	3	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	Tous les permis VL
4 petits "Piaggio"	2	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	Tous les permis VL
1 tonne à eau de 5000l	1	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	3 chauffeurs
1 épareuse (machine à couper buissons au bord des routes)	1	Bureau Barbusse	Dépôt Barbusse	3 chauffeurs

Nature	Lieu de garage et localisation des clés	Nombre de places assises	Département
Mobilobus	Résidence Croizat Gardien 06 73 42 08 60	9	Département Solidarité

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'inventaire des moyens
--	--	--------------------------------

Ravitaillement:

Stock disponible à proximité		
Les restaurants municipaux	200 à 300 rations individuelles	Transportables sans camion frigorifique et sans moyen de chauffe. Stock à la cuisine centrale
	100 à 200 goûters	Disponibles dans les structures Animalins
Compléments		<p>Activation de la cuisine centrale, de la fabrication des repas et du transport vers les sites.</p> <p>La confection des repas s'effectuera prioritairement à la Cuisine Centrale si le site n'est pas dans le périmètre du sinistre et dans le cas contraire, la Salle Festive (rue des Coquelicots) ou le restaurant du personnel communal (rue Roger Salengro).</p>

Divers:

Désignation	Quantité	Lieu de stockage
Lits pliants de type Picot avec matelas	10	Département Tranquilité Publique

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'inventaire des moyens
--	--	--------------------------------

Centre d'accueil et d'hébergement

Lors d'un événement impactant une commune, l'objectif est de prendre en charge les populations touchées (usagers de la route bloqués par les intempéries, des proches de victimes d'un accident d'autocar survenu sur la commune....)

La structure de base : le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE):

Le site doit être :

- Accessible
- Hors zone à risques connus
- Ergonomique (chauffé, éclairé, locaux d'hygiène)
- Équipé de moyens de communication.

La mission principale de l'accueil :

Le recensement permet d'établir la liste des personnes concernées et recouper les renseignements entre la structure d'accueil et les autres acteurs-voir annexe n° ... fiche accueil des populations.

Le réconfort permet de couper la population de l'évènement et de lui donner un sentiment de sécurité. Ce réconfort se matérialise d'une part par une période d'échange et d'écoute durant laquelle les autorités peuvent communiquer des 1^{ers} éléments d'information sur l'évènement, et, d'autre part, par un ravitaillement d'urgence. (boissons chaudes, biscuits...)

Dernière étape de la phase d'accueil, l'orientation consiste à mettre en relation la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne soutien (hébergement, assistance matérielle,...).

DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES :

Hébergement d'urgence, ravitaillement d'urgence, soutien médico-psychologique, soutien administratif

<p>Commune de Saint Etienne du Rouvray</p>	<p>Plan Communal de Sauvegarde</p>	<p>L'inventaire des moyens</p>
---	---	---------------------------------------

Mise en oeuvre d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'inventaire des moyens
--	--	--------------------------------

Bâtiment	Superficie	Capacité d'hébergement	Equipements Office	Sanitaires	Autres équipements
Centre socioculturel Prévost Place Jean Prévost	289 m2 dont 1 salle 141 m2 + 2 centres ménagers	182	Office Complet	2 WC	30 tables 140 chaises
Centre socioculturel Brassens 2 rue Georges Brassens	214 m ²		Office complet	2 WC	4 salles + 1 bibliothèque: 30 tables 102 chaise
Centre socioculturel Désiré 271 rue de Paris	840 m ²		Office complet	10 WC	Salle RdC : 27 tables 160 chaises Salles 1er étage: 18 tables 34 chaises 1 évier
Centre de loisirs La Sapinière Rue des Fusillés	400 m ²	/			
Centre de loisirs La Houssière Rue Emile Zola prolongée	700 m ²	/	2 réfrigérateurs 1 congélateur 1 lave- vaisselle 1 four 1 machine à laver 1 sèche-linge Vaisselle pour 150 pers.	Bât haut: WC 4 urinoirs 2 douches	150 chaise 25 tables Mobilier maternel: 25 matelas 50 duvets 60 chaises 10 tables
Centre de loisirs Pergaud Rue de l'Argonne	300 m ²	/	<u>Cuisine pédagogique</u> :2 réfrigérateurs 1 four 1 micro-onde 1 machine à laver 1 sèche-linge	2 WC adultes 10 WC maternels 1 douche	Mobilier maternel : 20 chaise 3 tables 25 lits 30 couvertures

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'inventaire des moyens
--	--	--------------------------------

Bâtiment	Superficie	Capacité d'hébergement	Equipements Office	Sanitaires	Autres équipements
Gymnase Ampère Rue Ampère	600 m ²	150		2 WC 3 urinoirs 10 douches	
Gymnase Rouland Rue du Petit Bois	800 m ²	200		5 WC 3 urinoirs 20 douches	
Gymnase Robespierre Périphérique Macé	600 m ²	150		4 WC 2 urinoirs 24 douches	
Gymnase Curie Rue Guynemer	600 m ²	150		3 WC 4 urinoirs 10 douches	
Gymnase Macé Rue Hector Malot	600 m ²	150		4 WC 2 urinoirs 24 douches	
COSUM - Salle de boxe Avenue du Bic Auber	225 m ²	56		5 douches	6 chaises 1 tables
COSUM - Salle de gymnastique Avenue du Bic Auber	600 m ²	150		2 WC + 1 WC handicapé 2 urinoirs 18 douches	1 praticable
COSUM - Salle de judo Avenue du Bic Auber	240 m ²	60			10 chaises 1 table

Bâtiment	Superficie	Capacité d'hébergement	Equipements Office	Sanitaires	Autres équipements
Salle Festive Rue des Coquelicots	407 m ²	Grande/moyenne/petite configuration : 300 /150/ 100 personnes	2 offices équipés de: lave-vaisselle réfrigérateur congélateur four fourneau	2 WC dont 1 accès handicapé 1 loge avec douche et toilette	80 tables 370 chaises Vaiselle : 400 personnes

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

CONFIDENTIEL

PARTIE V : L'ANNUAIRE OPERATIONNEL

Les informations contenues dans cet annuaire font l'objet d'une diffusion limitée : cette rubrique doit être extraite du plan lors de sa consultation en mairie.

Dernière mise à jour le 6 juillet 2023.....

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Alerte: La réception GALA

Organisation de la veille communale :

La mise en place d'une astreinte parmi les personnels de mairie et élus communaux doit permettre de recevoir à tout moment une alerte et d'activer ainsi le poste de commandement municipal

Cette procédure d'astreinte doit être cohérente avec les numéros de téléphone communiqués à la préfecture (SIRACED-PC) pour la mise en œuvre de la procédure d'alerte automatisée « GALA » qui sert à joindre la commune pour information urgente concernant la sécurité civile.

Le premier numéro doit être le plus sûrement joignable à tout moment. En effet, selon les situations, le système n'appellera que le premier numéro de la liste.

N° communiqués à la Préfecture le / /

N° de téléphone (fixe ou portable) un seul par case	Nom et qualité de la personne
1 ^{er} : 06 89 30 99 05	M. Joachym MOYSE Maire
2 ^{ème} : 06 84 54 10 86	Mme Anne-Emilie RAVACHE 1 ^{ère} adjointe en charge de la tranquillité publique
3 ^{ème} : 07 86 89 60 74	M. Jérôme LALUNG-BONNAIRE Directeur général des services
4 ^{ème} : 06 76 75 07 17	Mme Laetitia Le Behec Conseillère municipale déléguée à la sécurité civile et gestion des risques

Mise à jour du système GALA : Voir annexes du présent document.

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire Confidentiel
--	--	------------------------------------

Autorités	
Préfecture de Seine Maritime - standard	02 32 76 50 00
Préfecture - SIRACED-PC (Heures ouvrables)	02 32 76 51 02
Sous-Préfecture de Dieppe - Service de la Réglementation	02 35 06 30 00
Sous-Préfecture du Havre - Bureau du Cabinet et de la Sécurité Civile	02 35 13 34 56
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - Yvetôt	02 35 56 11 11
Direction des affaires interministérielles de la mer, du littoral et portuaire DIEPPE	02 35 06 96 74
Direction des affaires interministérielles de la mer, du littoral et portuaire LE HAVRE	02 35 19 52 80
Aviation civile Boos	02 35 80 46 62
Service d'aide médicale d'urgence de Rouen	15
Service médical d'urgence du Havre	02 32 73 31 31
Urgences Charles Nicole Rouen	02 32 88 82 51
Urgences hôpital Saint Julien	02 32 88 65 65
Urgences Clinique de l'Europe	02 32 18 11 69

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire Confidentiel
--	--	------------------------------------

Autorités	
Métropole Rouen Normandie	02 35 52 68 10
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)	02 32 81 25 00
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)	02 32 18 32 18
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Normandie (DREAL)	02 78 26 19 00
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) (Ex DIRECCTE)	02 32 76 16 20
DIR Nord-Ouest (district de Rouen et Centre d'Information et Gestion du Trafic)	02 32 83 20 50
EDF	08 10 33 30 76
Enedis	09 72 67 50 76
GRDF (numéro vert urgence sécurité gaz)	08 00 47 33 33
Groupeement de gendarmerie départementale de Seine-Maritime	02 35 14 42 42
Météo France Boos	02 32 86 52 89
Haropa port de Rouen capitainerie	02 35 52 54 00 02 35 52 54 56
SNCF – Centre régional des opérations	02 35 07 17 66
Borealis (site Seveso Grand- Quevilly)	02 35 67 41 41

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire Confidentiel
--	--	------------------------------------

Les mairies	
Petit-Quevilly	02 35 63 75 00
Grand-Quevilly	02 35 68 93 00
Petit-Couronne	02 32 11 48 48
Grand-Couronne	02 32 11 53 53
Oissel	02 35 95 89 89
Rouen	02 35 08 69 00
Sotteville-lès-Rouen	02 35 63 60 60

Numéros d'urgences

Identification	Téléphone
Police	17
Samu	15
Samu social	115
CODIS (Sapeur-pompier)	18
Numéro d'appel d'urgence européen	112

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire Confidentiel
--	--	------------------------------------

M. le maire et Mme la Première adjointe		
Maire	MOYSE Joachim	06 89 30 99 05
Première Adjointe	RAVACHE Marie-Emilie	06 84 54 10 86

Cabinet du Maire		
Directeur de Cabinet	CHARLIONET Matthieu	06 86 64 73 16
Responsable du département Information et communication	Poste vacant	

Direction générale des Services		
Directeur général des services	LALUNG Jérôme	07 86 89 60 74
Directrice générale adjointe des services	MAEGHT Bénédicte	06 62 52 34 63
Directrice générale adjointe des services	CHARLET Anne Claire	06 40 99 04 13
Chargé de missions	LE BONNIEC Patrick	07 86 01 62 30

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Direction des Services Techniques		
Directeur	DÉGRANGE Jean-Christophe	06 71 07 90 30
Responsable de division bâtiments et moyens généraux		
Responsable de division espaces publics	DERIVIÈRE Julie	06 82 86 99 34
Chargée études hygiène environnement	SELLIER Sylvie	02 32 95 93 22 (11160)
Responsable cellule études et réalisation bâtiment	CHEVANCE Virginie	06 86 69 90 01
Responsable études et travaux du domaine communal	SELLIER Hervé	02 32 95 93 23 (11171)
Responsable de régie bâtiment	TALEUX Jean-François	06 87 83 14 67
Responsable de régie garage – fêtes et cérémonies	ODINET Jérôme	02 32 95 83 75 (11143)
Responsable de régie voirie-propreté	Poste en recrutement	
Responsable équipe voirie et équipement	LANGLAIS Éric	06 74 71 69 57
Responsable équipe propreté et hygiène de la voie publique – ville haute	APPERT Laurent	06 74 71 65 42
Responsable équipe propreté et hygiène de la voie publique – ville basse	DEWAGHE Thierry	06 74 71 69 97
Responsable menuiserie – plomberie – couverture – serrurerie	DEBRIS Jean-Marie	06 30 23 29 46
Responsable sécurité	MANGIONE Aldo	06 37 91 16 04
Responsable équipe plomberie – chauffage	RAMIRO Fabien	06 74 71 19 44
Responsable équipe peinture	L'HONORÉ Ludovic	06 71 92 76 99
Responsable équipe menuiserie	LESUEUR Michel	06 87 88 21 86
Responsable équipe électricité	FROMENTIN Olivier	06 71 92 05 27
Responsable équipe maçonnerie	MOISON Gilles	06 82 86 99 32
Responsable équipe polyvalente	COUTURIER ROMAIN	06 40 52 71 14
Responsable équipe fêtes et cérémonies	CAVÉ Éric	06 30 52 71 22
Responsable équipe garage	DENIS Guillaume	02 32 95 83 75 (11143)
Responsable de régie espaces verts	HAVIN Marc	

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	------------------------------------	-------------------

Département Développement Territorial		
Responsable de direction	CHARRIEAU Capucine	06 89 97 03 77
Agente de gestion administrative de l'habitat	POUPART Emmanuelle	06 75 37 32 07

Département tranquillité Publique		
Responsable du département	BROCHOT Vanessa	06 08 36 97 22
Chef de service de Police Municipale	KHALDI Méziane	06 73 61 49 95
	PM 1	06 82 86 99 33
	PM 2	06 82 86 99 35
	PM 3	06 87 82 03 91
	PM 4	06 37 05 60 67
	PM 5	06 84 89 02 89
Responsable de Protection des bâtiments	FARIK Abdel	06 84 88 04 28
Coordonnateur de prévention	poste vacant	07 69 79 27 18
Adjoint au chef de Police Municipale	MARECHAL Nicolas	06 14 62 29 83

Département Accès aux droits et au développement Social		
Responsable du département		06 79 07 16 74
Coordinatrice contrat local de santé		06 79 06 32 02
Chef de projet politique de la ville	CHATAIGNER Laurent	06 83 03 01 50
Responsable MIEF	Sy Angela	06 87 21 71 06

Département CCAS et Solidarités		
Directeur du CCAS et des Solidarités	ROGER Pierre	06 72 67 72 98
Responsable Division séniors	RAILLOT Christine	06 07 10 36 91
Référente proximité Croizat/Bourdon	LEVEILLARD Sylvie	06 47 43 17 90
Guichet Unique Seniors	MANQUILLET Clémence/DUFLOT Sylvie	02 32 95 83 94
Mobilobus	Chauffeur Mobilo'bus	06 76 10 64 39
Résidence Croizat Gardien	GEULIN René	06 73 42 08 60

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	------------------------------------	-------------------

Département des Sports		
Responsable du département	COLLIN Maryvonne	06 82 86 99 36
Responsable Division logistique	TOUS RIUS Pascal	06 82 86 99 28
Gardiens	AIT EL CADI Ahmed	06 82 86 99 28
	TOUDERT Rachid	06 82 86 99 28
	BARILE Savério	06 82 86 99 28

Département des Restaurants Municipaux		
Responsable du département	FAGNONI Bernard	06 82 86 99 39
Responsable de Division - Cuisine Centrale Rabelais	GAUTIER Christophe	06 45 43 07 90
Responsable de Division - Restaurants	REMBLE Celeste	06 77 26 83 69
Chef d'équipe restaurants et prestations F&C	AUREGAN Caroline	06 72 99 16 31
Chef d'équipe restaurants et prestations F&C	GROUT Pascal	06 45 34 26 47
Responsable Qualité et PMS	Fiona RENARD	06 30 79 06 68
Responsable secteur production	Didier MOISAN	06 07 01 35 75
Responsable secteur production	Arnaud FISCHER	06 72 99 15 01
Responsable secteur Logistique	Joel AMAND	06 45 43 03 79
Accueil	Najiha BOUYDIR	02 32 95 83 50

Département des usages du numérique et des systèmes d'information		
Responsable du département	DONY Lionel	06 72 67 72 69
Responsable Exploitation informatique	SANNIER Philippe	06 70 77 95 33

Département Affaires scolaires et de l'enfance		
Responsable du département	LEBAS Olivier	06 30 38 17 25 (perso)
Responsable Division enfance	BELFORT Jean-François	06 08 88 46 44 (perso)
Responsable Division Affaires scolaires	TRIBET Rose Marie	06 81 16 48 43 (perso)
Responsable Division Petite enfance	EDEB Sophie	06 48 09 69 95
Coordinateur du PRE	MOREL Jean-Baptiste	06 84 48 84 55 (perso)
Crèche A. Franck	Poste vacant	

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	------------------------------------	-------------------

Département Centres Socioculturels et de la jeunesse		
Responsable du département	DUTIER Samuel	06 170 170 66
Responsable adjointe du département et de la division jeunesse	SAMSON Chloé	06 40 86 48 43
Responsable de la Division Centre Socioculturel Georges Désiré	PARCELLIER Romain	06 40 52 76 42
Responsable de la Division Centre Socioculturel Georges Brassens	OTT Hervé	06 73 98 53 93
Responsable de la Division Centre Socioculturel Jean Prévost	VINCENT Fanny	06 74 69 43 86

Département Propreté des locaux		
Responsable du département	APPERT Isabelle	06 31 07 65 63
Assistante Administrative et financière	BOURDON Jessica	02 32 95 83 31
Responsable de division propreté	POULAIN Virginie	06 37 11 91 74
Responsable de division ATSEM	MAUCOLIN Audrey	06 07 15 49 64
Coordinateur propreté des locaux	HENUSET Annick	06 31 26 10 51
Responsable secteur 1		
Responsable secteur 2	GOUALARD Stéphanie	06 75 42 46 10
Responsable secteur 3	VICENTE Francisco	06 76 60 13 87
Magasinier	STRUCK Vincent	06 30 79 15 57

Département du Rive Gauche		
Directrice du Département Rive Gauche	GIRARD Raphaëlle	06 81 80 06 86

Département Conservatoire		
Directrice du Conservatoire	BRIERE Lucie	06 47 35 04 04

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	------------------------------------	-------------------

Département Bibliothèques municipales		
Directrice du Département Bibliothèques municipales	DILOSQUET Catherine	06 14 07 29 70

Département Citoyenneté Associations Fêtes et Evènementiels		
Directrice de Département	BESNARD Katia	06 75 04 00 51
Location des salles	LACROIX Véronique	02 32 95 83 83
Salle festive	HAMADACHE Abdallah	06 82 86 99 31
Vie associative	HERPIN Violaine	02 32 95 93 62
Citoyenneté	LESEIGNEUR Clothilde	02 32 95 83 83

Département Ressources humaines		
Directrice du Département	DURAND Virginie	06 62 39 24 39

Département Finances et commande publique		
Directeur du Département	Poste vacant	

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Acteurs médicaux

Médecins

Prénom	Nom	Fonction	Adresse	Téléphone
Mohamed	ATTIA	Médecin généraliste	14 bis Rue Lazare Carnot	02 35 65 10 20
Bassam	AZZAM	Médecin généraliste	Médipole du Rouvray 17 Av De Felling	02 35 66 34 61
Nabil	BEN ACHOUR	Médecin généraliste	8 Rue Ernest Renan	02 35 66 65 64
Abdesselem	BOUSSAD	Médecin généraliste	18 Pl François Truffaut	02 35 65 32 02
Sabine	CHESNEAU	Médecin généraliste	Groupe de santé du Madrillet 89 Rue Du Madrillet	02 32 87 55 12
Hicham	CHOKR	Médecin généraliste	149 Rue Gambetta	02 35 65 12 84
Emmanuel	DERIVIERE	Médecin généraliste	101 rue Lazare Carnot	02 35 65 07 75
Colin	FACON	Médecin généraliste	Groupe de santé du Madrillet 89 Rue Du Madrillet	02 32 87 55 12
Chiheib	GHAZOURI	Médecin généraliste	Médipole du Rouvray 17 Av De Felling	02 35 66 34 61
Loïc	HEURTAULT	Médecin généraliste	Médipole du Rouvray 17 Av De Felling	02 35 66 34 61
Pascal	LEGAGNEUR	Médecin généraliste	8 Rue Ernest Renan	02 35 66 65 64
Florian	LENOIR	Médecin généraliste	101 rue Lazare Carnot	02 35 65 07 75
Quentin	LOIRET	Médecin généraliste	101 rue Lazare Carnot	02 35 65 07 75
Coline	MORVAN	Médecin généraliste	101 rue Lazare Carnot	02 35 65 07 75
Mikaël	PREVOST	Médecin généraliste	14 bis Rue Lazare Carnot	02 35 65 10 20
Jean	THIEUBAUT	Médecin généraliste	8 Rue Ernest Renan	02 35 66 65 64
Sylvie	VALLOIS	Médecin généraliste	1 Av Olivier Goubert	02 35 61 06 33

CHR

Franck	ESTEVE	Directeur Général	4 rue Paul Eluard BP 45	02 32 95 12 34 ou 02 32 95 10 00
--------	--------	-------------------	-------------------------	-------------------------------------

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Infirmiers

Prénom	Nom	Lieu d'exercice	adresse	téléphone
Lise	AIT DRA	PSLA Léonard de Vinci	101 rue Lazare Carnot	06.88.37.14.98
Hélène	ANDRECK - DAGES	PSLA Léonard de Vinci	101 rue Lazare Carnot	02 35 65 13 97
Samia	BAASSINI	Lycée Le-Corbusier	Avenue de l'Université	02 32 95 85 66
Véronique	LOUET	Lycée Le-Corbusier	Avenue de l'Université	02 32 95 85 66
Malika	BANCE	Collège Louise Michel	Rue de l'Orée du Rouvray	02.35.65.34.97
Célia	BENARD	Collège Picasso	Rue Félix Faure	02 35 65 95 46
Lucille	BEUCHER	Médipole du Rouvray	17 Av De Felling	02 35 65 61 15
Mychelle	BEZERRA D'AFFONSECA		17 Av Olivier Goubert	09 52 41 63 07
Franck	BILLAUX		8 Rue Ernest Renan	02 35 65 95 84
Amélie	DEGLOS	Médipole du Rouvray	17 Av De Felling	06 64 35 16 50
Anne-Valérie	DERRIDER	Collège Robespierre	20 avenue Jean Macé	02 35 65 32 43
Ophélie	DUPUIS		8 Rue Ernest Renan	02 35 65 25 83

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Infirmiers (suite)

Prénom	Nom	Lieu d'exercice	adresse	téléphone
Cassandre	ERNST	Collège Pablo PICASSO	Rue Félix Faure	06 65 21 69 48
Edith	FAVREL	SSIAD	64 rue Lazare Carnot	02 32 95 93 28
Anne-Sophie	LAGACHE	Collège Paul Eluard	Rue des Coquelicots	02 35 65 10 75
Céline	LEFEBVRE	Médipole du Rouvray	17 Av De Felling	02 35 65 61 15
Charlotte	LEGRAND		12 bis Rue Marx Dormoy	06.52.84.86.37
Pauline	MALLET		180 Rue De La République	02 35 66 33 96
Hugo	MALLET		8 Rue Ernest Renan	07 82 21 29 30
Fabien	MANDEVILLE		27 Rue Pierre Corneille	02 35 64 08 34
Fanny	MEUNIER	Médipole du Rouvray	17 Av De Felling	02 35 65 61 15
Delphine	NORMOIS		27 Rue Pierre Corneille	02 35 64 08 34
Anne	RIVAT	PSLA Léonard de Vinci	101 rue Lazare Carnot	06 08 35 43 93
Joëlle	SCHWARIZ		8 Rue Ernest Renan	02 35 65 35 84
Murielle	THEILLIER	Médipole du Rouvray	17 Av De Felling	02 32 88 53 47

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Ambulances / Pharmacies / Pompes funèbres

Ambulances	Téléphone
Ambulances du Madrillet 2B rue de l'Esterel	02 35 65 17 62
Ambulances stéphanaïses 15 rue Gustave Flaubert	02 35 79 11 17

Pharmacies	Téléphone
Pharmacie Ambroise-Croizat 49 avenue Ambroise-Croizat	02.32.91.69.87
Pharmacie de Paris Avenue St Yon	02.35.65.12.41
Pharmacie du Rouvray Avenue de Felling	02.35.66.45.88
Pharmacie Gambetta 6 avenue Olivier Goubert	02.35.65.10.21
Pharmacie Le Baron Rue Ernest Renan	02.35.66.53.92
Pharmacie Louin-Cristol 68 rue Lazare Carnot	02.35.65.13.62

Pompes funèbres	Téléphone
PFG Services funéraires 22 rue Lazare Carnot	02 35 65 14 34

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Organisations caritatives

Établissements	Contact	Téléphone
Restaurant du cœur (Rouen)		02 35 73 25 78
Secours Catholique		02 35 64 18 49
Secours Populaire Français		02 35 65 19 58
Solépi (Sotteville)		02 35 72 61 04
Médecin du Monde (Rouen)		02 35 72 56 66
Association SHMA		02 35 89 50 82
Carrefour des Solidarités		02 35 89 52 44
Le Lien (Emergence-s)		02 35 15 98 01
Epheta		02 32 08 39 16
La Chaloupe (Rouen)		02 35 71 90 69

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Bâtiments communaux

Établissements	Contact	Téléphone
Hôtel de Ville Place de la Libération		02 32 95 83 83
Maison du Citoyen Place Jean Prévost	Responsable de la Maison du Citoyen	02 32 95 83 60
Bibliothèque E. Triolet Place Jean Prévost	Responsable des bibliothèques	02 32 95 86 68
Bibliothèque Aragon 271 rue du Vexin	Responsable de la bibliothèque	02 35 66 04 04
Bibliothèque G. Désiré 271 rue de Paris	Responsable de la bibliothèque	02 35 02 76 85
Centre socioculturel Jean Prévost Place Jean Prévost	Accueil	02 32 95 83 66
Centre socioculturel Georges Désiré 271 rue de Paris	Accueil	02 35 02 76 90
Centre socioculturel G. Brassens 2 rue Georges Brassens	Accueil	02 32 95 17 33
Centre de loisirs La Houssière Rue du Noyer des Bouttières	Responsable des centres de loisirs	02 35 66 77 12
École de musique Duruy Rue Victor Duruy	Responsable du Conservatoire	02 35 65 31 25
Espace Jeunesse "Le Périph" Avenue de Felling	Accueil	02 32 95 17 45
MIEF Maison pour l'Emploi et la Formation 3 rue du Jura	Responsable de la MIEF	02 32 95 83 30
Espace Jeunesse « La Station » Avenue Olivier Goubert	Accueil	02 32 91 51 10

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Bâtiments municipaux (suite)

Établissements	Contact	Téléphone
Ludothèque - Espace Célestin-Freinet 17 avenue Ambroise Croizat		02 32 95 16 25
Théâtre « Le Rive Gauche » 20 avenue du Val l'Abbé	Responsable du Rive Gauche	02 32 91 94 94
Conservatoire de musique et de danse 271 rue de Paris	Responsable de l'école de musique	02 35 64 08 23
Restaurant du personnel communal Salengro Rue Roger Salengro	Responsable Office	02 32 91 07 45
Cuisine Centrale François Rabelais Rue du Champ des Bruyères	Responsable de Département	02 32 95 83 50
Espaces Seniors G. Bourdon Périph. Wallon Tour Aubisque		02 35 64 27 07
Résidence autonomie Ambroise Croizat 24 rue Pierre Corneille		02 35 64 27 10
Salle Festive Rue des Coquelicots		
Centre social de la Houssière Espace Célestin-Freinet 17bis avenue Ambroise Croizat		02 32 91 02 33
Maison de la famille - Espace Célestin- Freinet 17 avenue Ambroise Croizat		02 32 95 16 26

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Ecoles

Établissements	Contact	Téléphone
École Duruy élémentaire 1 Rue Victor Duruy	Direction d'école	02 35 66 72 22
École Duruy maternelle 2 rue Paul Bert	Direction d'école	02 35 66 52 15
École Macé élémentaire Rue Hector Malot	Direction d'école	02 35 65 25 23
École Macé maternelle Rue Hector Malot	Direction d'école	02 35 65 07 45
École Robespierre maternelle Rue Jules Raimu	Direction d'école	02 35 66 43 08
École Wallon maternelle Rue du Jura	Direction d'école	02 35 65 16 97
Ecole Wallon élémentaire Rue du Jura	Direction d'école	02 35 65 26 85 02 35 65 18 29 (espace éducatif)
École Curie élémentaire 1 Rue Guynemer	Direction d'école	02 35 65 33 14
École Curie élémentaire 2 Rue Charles Nicolle	Direction d'école	02 35 65 10 34
École Curie maternelle Rue Charles Nicolle	Direction d'école	02 35 65 25 24
Ecole Langevin élémentaire Rue Julian Grimau	Direction d'école	02 35 65 05 80
École Langevin maternelle Rue de Stalingrad	Direction d'école	02 35 66 44 28
École Sémard maternelle Rue des Jonquilles	Direction d'école	02 35 65 10 17

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Ecoles (suite)

Établissements	Contact	Téléphone
École Ferry élémentaire 263 rue de Paris	Direction d'école	02 35 65 38 98
École Jaurès élémentaire 184 rue de Paris	Direction d'école	02 35 66 42 04
École Kergomard maternelle 188 rue de Paris	Direction d'école	02 35 66 40 80
Ecole Rossif maternelle 8 Rue du Val l'Abbé	Direction d'école	02 35 64 69 71
Ecole Ampère élémentaire Rue du Docteur Magnier	Direction d'école	02 35 66 78 90
École Ampère maternelle 49 rue Ampère	Direction d'école	02 35 65 22 79
École Pergaud primaire 3 Rue de l'Argonne	Direction d'école	02 35 66 64 02

Établissements	Contact	Téléphone
Ecole privée Jeanne d'Arc 98 rue de la République	Direction d'école	02 35 65 14 11

Crèches :

Établissements	Contact	Téléphone
Crèche Les P'tits loups Avenue de Feeling	Direction de la crèche	09 54 20 72 03
Maison de la Petite Enfance A. Franck 10 rue Bourvil	Direction de la crèche	02 35 66 86 10
Crèche Les Bout'Chou Avenue du Bic auber -Imm. La cave Antonin	Direction de la crèche	02 35 64 19 10

Centres de Loisirs :

Établissements	Contact	Téléphone
Centre de loisirs Pergaud Rue de l'Argonne	Direction d'école	02 35 66 55 12
Centre de loisirs la Houssière Rue du Noyer des Bouttières	Responsable des centres de loisirs	

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Etablissements du secondaire et de l'enseignement supérieur

Établissements	Contact	Téléphone
Collège Pablo Picasso Rue Félix Faure	Direction	02 35 66 14 90
Collège Louise-Michel Rue de l'Orée du Rouvray	Direction	02 35 35 34 97
Collège Paul Eluard Rue des coquelicots	Direction	02 35 65 10 75
Collège Robespierre 1 rue Jules Raimu	Direction	02 35 65 32 43
Lycée Le Corbusier Rue de l'Université	Direction	02 32 95 85 15
INSA 685 avenue de l'Université	Direction	02 32 95 97 00
ESIGELEC Avenue Galillée	Direction	02 32 91 58 58
CORIA – Technopôle du Madrillet Avenue de l'Université		02 32 95 36 00
UFR de SCIENCES Avenue de l'Université		02 32 95 50 02
ESITech Av. de l'Université		02 32 95 51 00
CESI 80 avenue Edmund Halley		02 32 81 85 60

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Bâtiments non communaux

Hôtels et restaurants

Hôtels	Téléphone
Hôtel 1 ^{ère} classe 11 Avenue des Canadiens	02 35 64 11 48
Hôtel Formule 1 25 Avenue des Canadiens	08 91 70 53 74
Hôtel Campanile Rue de la Mare Sansoure	02 35 64 04 16
Hôtel IBIS 29 avenue Bastié	02 35 66 03 63
Hôtel NOVOTEL chemin de la Mare Sansoure	02 32 91 76 76
Hôtel B&B Chemin des Grès	08 98 78 80 90
The Originals City Hotel 31 rue Désiré Granet	02 35 66 86 00
The Originals Access Hotel Chemin des Grès	02 35 66 87 81

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Restaurants	Téléphone
Restaurant MAC DONALD'S Avenue des Canadiens	02 35 79 17 93
Buffalo Grill 2 rue Pierre de Coubertin	02 32 91 12 21
Bar Restaurant « L'ESCALE » Rue de Paris	09 83 30 32 08
Bar restaurant « LE COMMERCE » Rue Lazare Carnot	02 35 65 11 07
Restaurant « Au grand Buffet » 2 Rue Pierre de Coubertin	09 86 60 28 82
« Restaurant « Le Chamois » 34 Av. Maryse Bastié	02 35 65 27 63
A Taberna Portuguesa	06 47 41 97 68

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Commerces alimentaires

Epiceries / Supermarchés	Téléphone
Hypermarché LECLERC Avenue de la mare aux daims	02.35.64.36.00
Lidl 53 avenue des canadiens	08.00.90.03.43
Intermarché Avenue St Yon	02.35.65.20.00
U Express 205 rue Jean-Jacques Rousseau	02 35 65 10 14
Triangle 1 Avenue de Felling	02 35 66 07 88
Assalam épicerie 101 B rue du Madrillet	02.35.65.33.25
Epicerie VIVECO 15 avenue Ambroise Croizat	02.35.66.81.79
Magasin PANIER VERT Avenue Saint Yon	02 35 64 21 03
ACTION Av. Maryse Bastié	01 55 56 41 52
ALDI 20 rue de Paris	01 81 09 78 25
Supermarché Utile Rue Jean Jacques Rousseau	02 35 65 10 14
Boucherie / charcuterie	Téléphone
Au Porcelet rose 53 rue Léon Gambetta	06.37.23.35.59
Boucherie Hartmann 17 avenue Ambroise Croizat	02.35.64.78.83
Boucherie Hélie 12 rue Marx Dormoy	02.35.65.06.07
Ege market 22 rue du Madrillet	09.53.00.36.40
Viandhalle 113 rue du Madrillet	09.80.86.65.14
Boulangerie	Téléphone
Au soleil levant 95 rue du Madrillet	02.35.66.58.25
Aux délices d'Elci et Franck 55 rue du Madrillet	02.35.65.18.24
Boulangerie Colange Clémentine 13 avenue Ambroise Croizat	02.35.80.52.65
La Rose des sables Rue Abel Gance	02.35.65.31.23
O Grain d'or 44 rue Léon Gambetta	02.35.65.13.33
Pains et fantaisie Avenue de Felling	02.35.23.09.36

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

AFPA / Pole emploi / IME l'Escale

Divers	Téléphone
AFPA (locaux collectifs. Réfectoire et hébergements étudiants) 135 rue du Madrillet	09.72.72.39.36
Pôle emploi 7 rue Abel Gance	09 72 72 39 49
IME L'Escale / SESAME Autisme Normandie 580 rue Pierre Semard	02 35 65 50 50
Ateliers Pré de la Bataille (Ets socio professionnels pour handicapés) 46 rue des cateliers	02 76 51 07 00

Foyers, Association de culte, ESAT

Établissements	Contact	Téléphone
Foyer ADOMA Parc Jean Macé		02 35 66 48 56
Foyer pour jeunes migrants COALLIA 1 Avenue des Canadiens		gaelle.tateceau@coallia.org 02 35 64 73 22
BTP résidences médico- sociales Périphérique Wallon		02 35 64 31 31
Résidence Michel Grandpierre 1 Bis Av. du Val l'Abbé		02 32 19 00 10
Association culturelle musulmane stéphanaise Rue Guynemer		02 35 64 62 23
Presbytère Ste Thérèse Madrillet Rue Guynemer		02 35 65 11 35
Presbytère du centre 28 rue Lazare Carnot		02 35 65 11 35
Ateliers Pré de la Bataille (Ets socio professionnels pour handicapés) 46 rue des Cateliers		02 76 51 07 00

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	L'annuaire
--	--	-------------------

Recensement des personnes vulnérable et/ou isolées du Plan canicule

(MAJ du 25/04/23)

Ce recensement est mis à jour régulièrement par le Département Solidarité et est consultable sur un serveur interne partagé.

Identité	Adresse	Téléphone	Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et coordonnées)	MEDECIN
AUVRAY ALINE	RESIDENCE MIRABEAU 1	02 35 66 75 48 06 86 82 29 49	Mme BELLANGER NELLY 06 75 73 16 82	DR LEGAGNEUR 02 35 66 65 63
AUVRAI JEANINE	17 Rue Lamartine	07 63 16 53 70	Mr AUVRAI Alain 06 70 07 8497	PLUS DE MEDECIN
BAUER COLETTE	RUE EUGENE VARLIN DOMBROWSKI APP 2002	06 66 13 32 55	Mr BAUER Thierry 07 81 16 02 00	DR THIEUBAUT 02 35 66 65 63
BELLANCO palinetina	TOUR AUBISQUE APP 42	02 35 66 10 43	Mr BELLANCO Bruno 02 35 63 98 81 ou 09 54 40 78049	DR BOUSSAD 02 35 65 32 02
BEQUET Jacqueline	27 impasse du limousin	02 35 66 04 54	Mr IBRAHIM Mohammad 07 70 40 35 44	DR MULOT 06 71 21 62 47 ou 02 35 65 32 02
BETTOLO Josiane	7 rue Jean Baptite Clement	02 35 65 41 25	Mr LETELLIER Maurice 06 58 07 42 69	DR SCOTCH 101 Rue Lazare Carnot SER
BOUCHOT Sylviane	1 rue de la Chevalerie	02 79 91 47 03	Mr MASSEAU Xavier 07 86 61 35 19 Mr BINET Yves 06 74 50 59 72	DR PREVOST 02 35 65 10 20
BRIET Claude	7 rue des Bégonias	02 35 66 12 19	Mme NOURAUD Ghislaine 02 32 56 47 41	DR CHOKR 02 35 65 12 84
CARRON Danièle	5 rue du Roussillon	06 75 41 71 50	Mme CARRON Sandrine 06 26 81 60 22	DR PREVOST 02 35 65 10 20
CHETTOUH Halima	11 rue Boby Lapointe	02 35 66 30 09	CHETTOUH Liam 06 68 50 43 47	DR ATTIA 02 35 65 10 20
CLEMENT Micheline	Rue Eugène Varlin Victorine Louvet app 2002	02 32 91 31 18 06 61 26 11 29	Mr CLEMENT Bruno 02 35 64 07 43	DR BOUSSAD 02 35 65 32 02
COUILLARD Claude	Avenue du Bic Aubert Cave Antonin app 2016	07 87 29 69 59	Mme TABART 02 35 66 46 88	DR BEN ACHOUR 02 35 66 65 64
D'ANCA Encarnacion	TOUR AUBISQUE APPT 1012	09 53 17 72 95	Mme COBO Christine 06 50 23 66 25	DR ARONOFF 01 86 86 02 78
DELGADO Maria et José	211 rue Lazare Carnot	02 35 66 57 87	06 78 10 38 21	DR CHOKR 02 35 65 12 84 + DR ATTIA 02 35 65 10 20
DENDANI Jeanne	13 rue de Quercy	02 35 60 89 91	MME GOSSELIN 06 03 74 21 98	DR CHOKR 02 35 65 12 84
DUBOSC Genevieve	5 rue georges bizet	02 35 66 03 37	Mme DUCLOS 06 47 87 83 91	DR HEURTAULT 02 35 65 61 15
FROUMENTIN Jacques	60 Chemin de la Folie	02 35 66 29 25	Mr FROUMENTIN Gérard 07 66 30 73 21 ou 02 35 67 74 64	DR LEPAGE 02 35 64 78 78
HOURI Brahim	4 rue de la Chartreuse	07 48 42 22 50	Mr HOURI Ikram 07 48 42 22 50	Dr CAZERES Joseph 01 46 27 03 30 Paris
LAHRAOUDI Fatima	TOUR AUBISQUE APPT 63	06 58 08 54 87	Mr BENDJEMILA Amine 07 18 75 46 71 MR BENDJEMILA Chufikr 07 81 67 26 47	DR CONSEIL Alexandra 02 35 98 80 82
LEAULT Brigitte	27 rue Larson Couture	06 60 36 89 00	LESPANNIER Abel 06 64 88 92 86	Dr VAUTRIN David 02 35 72 06 85

Recensement Plan canicule des personnes vulnérable et/ou isolées (suite)

Identité	Adresse	Téléphone	Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et coordonnées)	MEDECIN
LECLAIRE Micheline	36 Avenue du Val L'Abbé	02 35 66 62 98 06 60 88 77 90	Mme LECLERC Anne 06 62 07 63 23	DR HAUCHECORNE 02 35 72 63 82
LEFEBVRE Andrée	6 rue Paul Langevin	02 35 32 34 75	Mme LEFEBVRE Martine 02 35 36 45 94	DR ATTIA 02 35 65 10 20
LEGRAND Robert	23 Avenue Jean Macé app D01	06 12 73 53 52	Mme LERGRAND Christiane 02 35 34 05 04	DR MAUGER 02 35 68 56 00
LENEL Brigitte	TOUR AUBISQUE APP 54	06 60 91 02 43	Mr DEBAUDRE Romuald 06 64 58 25 49	DR HEURTHAULT 02 35 65 61 15
LECLER Jeanine	28 rue du Bois Foumeau	02 35 65 40 17	Mr DEMARE 06 18 45 20 88	DR PENNING 02 35 73 33 80
LEMARCHAND Louise & Jacques	181 rue Gambetta	02 35 66 30 77	LEMARCHAND Philippe 06 80 76 97 89	DR PREVOST 02 35 65 10 20
LEMOINE Daniel	34 rue du Vexin	02 35 66 15 54	Mr LEMOINE Denis 02 35 66 04 23	DR DERIVIERE 02 35 65 07 75
LESUEUR Rolande	72 rur Paul Eluard	02 35 66 76 97	Mr LESUEUR Sébastien 07 70 42 49 41	DR LENOIR
LEVASSEUR Michel Monique	1 bis rue Georges Buffon	06 17 46 31 49	MR PINEL 02 35 73 99 43 MME JOMABOCUF 06 25 40 47 17 02 35 73 58 35	DR LEGAGNEUR 02 35 66 65 63
LOMNANCIER Louisette	Parc Henri Wallon Tourmalet app 64	02 32 86 03 00	LOMNANCIER Sylvie 06 98 15 32 19	DR BOUSSAD 02 35 65 32 02
MASSANO Micheline	70 Avenue St Exupéry	02 35 65 33 46	Mme MASSANO 07 68 06 20 97 Mme HOMO 06 60 34 38 32	DR THIEUBAUT 02 35 66 65 63
MANKABO Kinta	tour Circé APP 132	02 35 65 17 09 06 38 51 67 24		DR LEHERICEY 02 35 72 67 78
OGEZ Christiane	31 rue du Dr Magnier	02 35 64 03 79	Mme MIREIL Isabelle 06 18 93 89 92	DR ATTIA 02 35 65 10 20
OUDART Raymonde	19 rue du Perche	02 35 65 14 43	Joelle 06 07 96 44 43	DR ATTIA 02 35 65 10 20
POULLET Sylviane	18 rue du Dr Pavlov	02.35.66.13.71	MME MINIER VOISINE 06 88 40 19 13 ou 06 80 46 34 78	DR MULOT 06 71 21 62 47 ou 02 35 65 32 02
REMILLERET Michel Thérèse	53 rue des Maronniers	02 35 64 16 53	Mme REMILLERET Anne 49 rue Ampère SER 06 98 80 20 06	DR DAIME 02 35 72 44 10
SAMOYEAU Jacqueline	7 avenue Antoine de Saint Exupery	06 21 84 17 27 02 35 66 02 36	Mme TUEUR Dominique 06 25 94 61 13	DR BOUSSAD 02 35 65 32 02
TIBERTI Rejane	41 rue Molière	02 35 62 31 60	Mme PALFINI 09 54 34 19 14 Mme MOIRE Nelly 07 60 87 51 53	DR PENNING 02 35 73 33 80
TOUTAIN Jacqueline	11 rue de Bruxelles	09 88 49 35 02	Mr TOUTAIN 06 70 78 77 94	DR THIEBAUT 02 35 66 65 63
TURMEL Danielle	14 RUE DU VEXIN	02 35 66 49 47	MME BRIANCON TURMEL 06 63 12 32 91	DR ODINET 02 35 64 78 78
VARDON Pierrette	8 rue de Bruxelles	02 35 66 22 37	Mme VARDON Chantal 06 11 04 89 04	DR THIEUBAUT 02 35 66 65 64
VAUTIER Jacqueline	8 rue Jean Perrin Imm Guynemer	09 82 29 16 20	Mme NICOLLE Pomme 09.81.99.26.17 ou 07.68.60.20.66	DR CHESNEAU 02 32 87 55 12

<p>Commune de Saint Etienne du Rouvray</p>	<p>Plan Communal de Sauvegarde</p>	<p>PARTIE VI : LES ANNEXES Les arrêtés</p>
---	---	--

Arrêté de réquisition

Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

– Considérant : (*l'événement*).....
.....survenu le àheures

– Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *expliciter le plus possible*.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Maritime.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....

Le maire,

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes
--	--	----------------

Arrêté d'interdiction de circuler sur la voie communale

Le Maire de

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....

.....

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

Arrête :

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Départemental
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes
--	--	----------------

Arrêté d'interdiction de consommer de l'eau

Le Maire de Saint Etienne du Rouvray

VU l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant ⁽¹⁾

Survenu le _____ à _____ heures.

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la population contre les contaminations potentielles du réseau de distribution d'eau.

Vu l'urgence de la situation :

ARRÊTE

Il est interdit de consommer de l'eau de distribution jusqu'à nouvel avis.

Fait à,.....le.....

Le Maire

.....

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes
--	--	----------------

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Cabinet/ SIRACED-PC/ Bureau de planification et de gestion des crises

Mise à jour du système d'alerte Gala

Commune : Saint Etienne du Rouvray

Téléphone :02 32 95 83 83..... Fax :.....

Courriel :courriel@ser76.com.....

Numéros de téléphone (**4 maximum**) qui seront pris en compte dans GALA

N° de téléphone (fixe ou portable) un seul par case	Nom et qualité de la personne
1 ^{er} : 06 89 30 99 05	M. Joachym MOYSE Maire
2 ^{ème} : 06 84 54 10 86	Mme Anne-Emilie RAVACHE 1 ^{ère} adjointe en charge de la tranquillité publique
3 ^{ème} : 07 86 89 60 74	M. Jérôme LALUNG-BONNAIRE Directeur général des services
4 ^{ème} : 06 86 64 73 16	M. Matthieu Charlionet Directeur de cabinet

A retourner impérativement par courrier ou par fax
pour toute modification

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
SIRACED-PC
Bureau de planification et de gestion des crises
7 place de la Madeleine
76036 ROUEN CEDEX

Fax : 02 32 76 51 19
Pour tout renseignement : 02 32 76 51 11

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes Fiches pratiques:
--	------------------------------------	-------------------------------------

Main courante et archivage des actes

Main courante			
Événement	Date/Heure	Mesures décidées	Observations

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes Fiche
--	--	----------------------

Accueil des populations au centre de rassemblement
LIEU DE RASSEMBLEMENT :

Accueil des populations au centre de rassemblement				
Date/ heure	Nom Prénom	Adresse	Age	Relogement/ hébergement/adresse

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes Fiche
--	--	----------------------

Présence du personnel au PCC

NOM	Prénom	Titre/Fonction	Tél.	Heure arrivée au PCC	Heure départ du PCC	Émargement

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes Fiches
--	--	-----------------------

Réception des appels entrants

Date / Heure de l'appel	Interlocuteur	Information / Demande	Transfert vers

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes
--	--	----------------

Recensement des personnes sinistrées

Date / Heure	Nom Prénom	Adresse	Age	Besoins	Dirigée vers centre d'accueil (oui/non)

Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes
--	--	----------------

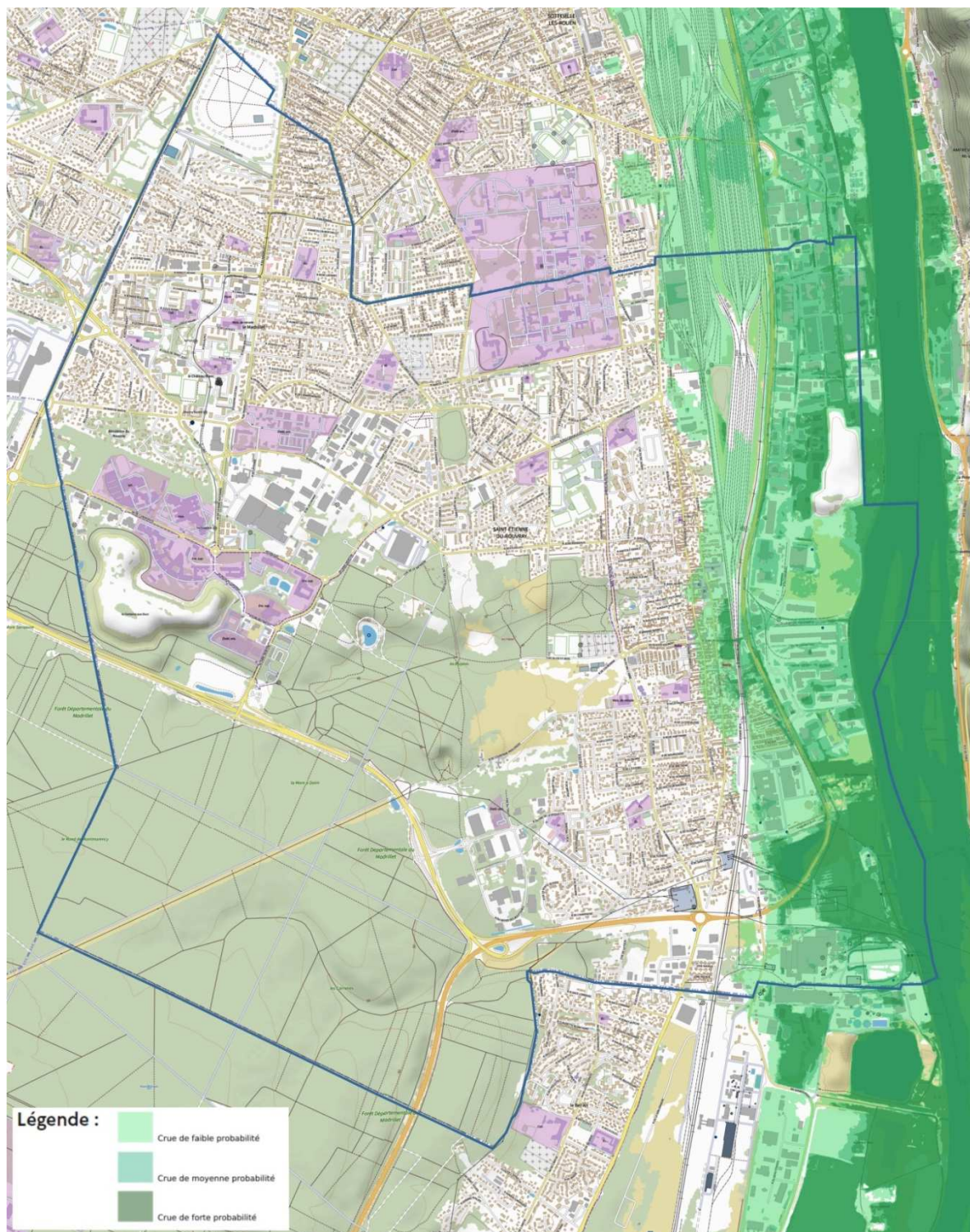
Registre d'accueil des sinistrés

Date / Heure	Nom Prénom	Adresse	Age	Régime alimentaire particulier	État de santé

Cartographie

Carte du risque inondation.

Carte réalisée par le Département Développement Territorial de la ville avec les données de GéOrisques du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.



Carte du risque lié à la présence de cavités souterraines

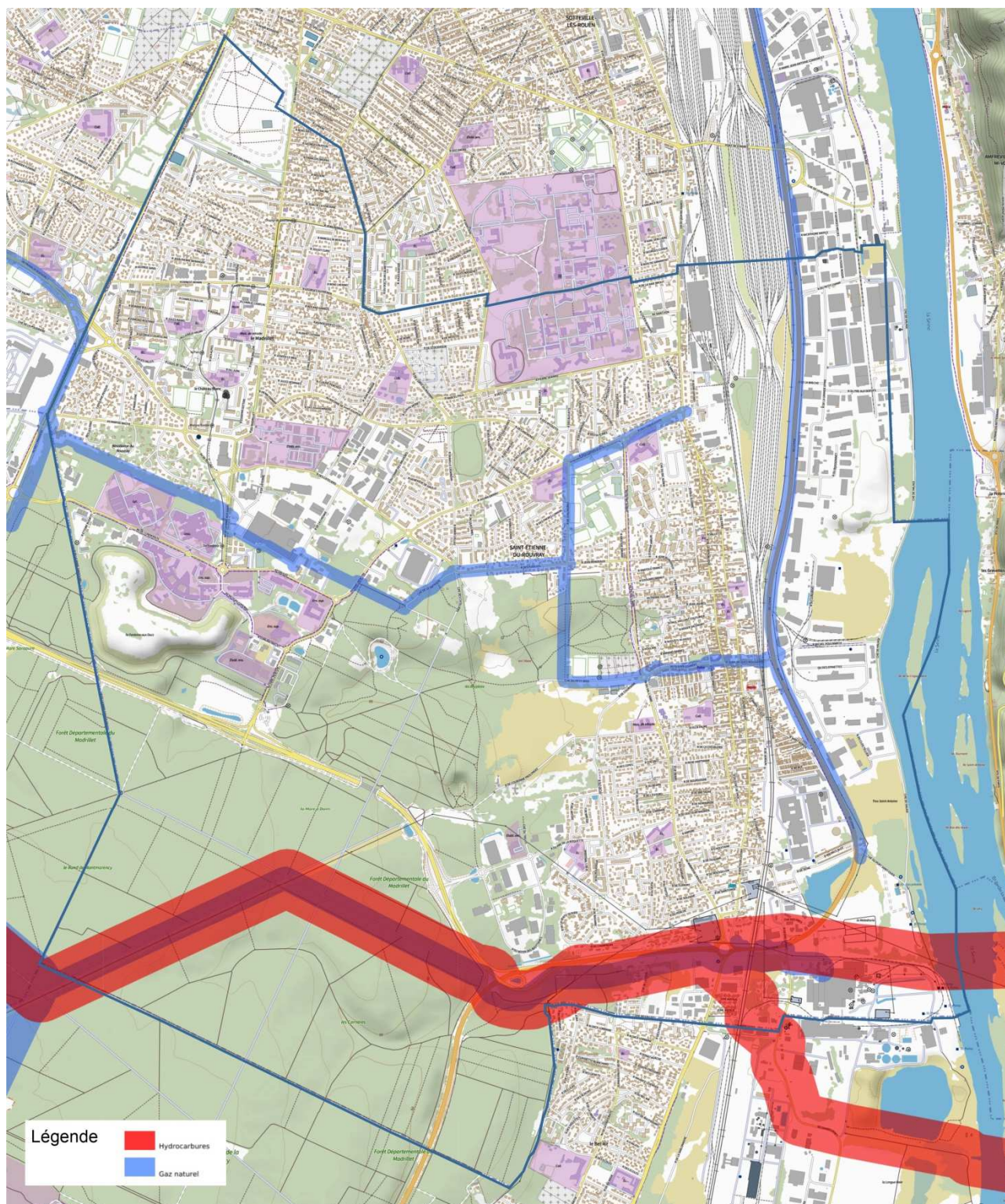
Carte réalisée par le Département Développement Territorial de la ville avec données de GéOrisques du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

- Cavité naturelle : Rue du Quercy
- Cavité liée à une carrière : rue de couronne prolongée



Carte du risque Canalisations de transport de matières dangereuses

Carte réalisée par le Département Développement Territorial de la ville avec données de GéoRisques du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.



Commune de Saint Etienne du Rouvray	Plan Communal de Sauvegarde	Annexes
--	--	----------------

Glossaire

Abréviation	Signification
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
DOS	Directeur des Opérations de Secours
PCC	Poste de Commandement Communal
COS	Commandant des Opérations de Secours
ORSEC	Organisation de Réponse de Sécurité Civile
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GALA	Gestionnaire d'Alerte Locale Automatisée
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POI	Plan d'Opérations Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile
TMD	Transport de Matières Dangereuses